



Chambres et Table d'Hôtes Les Breuils

5 chambres Table d'Hôtes Parking fermé Ouvert toute l'année



et aussi 2 gites ruraux 4 et 7 personnes dans propriétés indépendantes

04.70.41.00.03 canayma@orange.fr

www.chambresdhoteslesbreuils-vichy.com

Restaurant - Bar



Face aux Parcs d'Allier Cuisine traditionnelle maison Spécialités corses Salle pour groupes

03200 Vichy 04.70.32.57.91

www.restaurantle58.fr @:le58@orange.fr

Pro-Marquage

*Sérigraphie - Gravure - Tampographie

- **■**Découpe & usingge
- **■**Enseignes Véhicules
 - **■**Flocage Textile
- Frédéric MASSON 14 impasse du creux du loup 03270 MARIOL
- promarquage03@gmail.com

www.promarquage.fr

O4 70 41 05 98

■ 06 98 48 26 69

SAS **TESTUD**

Chauffage - Sanitaire Couverture - Zinguerie

> 34 route de Calville 03270 MARIOL

04 70 59 21 85

testud3@wanadoo.fr

CARLIER ELECTRICITE



Marc Carlier Port. 06 11 54 41 48 - Tél. 04 43 03 67 52 marccarlier@sfr.fr



BAR Snack Le DAROT 7 rive droite du Darot 03270 MARIOL 04 70 59 40 05 Fermé le Mardi



S.A.R.L Seronde Depuis 1963

Tous travaux de Maçonnerie (neuf et rénovation)

18 Route de la Maison Blanche - 03270 MARIOL (C): 04.70.59.49.57 (a): 06.84.94.17.39 www.sarlseronde.fr - e-mail : sarlseronde@hotmail.fr

Suite de 240 m² au Château long week- end/semaine/mois en location avec piscine

Me CARDINAUD

Location suite familiale de 2 a 6 pers ou séminaire 10/12 pers:5 Chambres 1 rue du Chateau 03270 MARIOL



06 85 19 03 46

lydiacardinaud@yahoo.fr Abritel/Auvergne/Allier/Mariol

Rachel Chalopin Photographe

Mariages - Naissances Portraits - Photographie publicitaire...



Atelier / Studio (sur RDV) : 3 rue du Moulin d'en Haut 03270 MARIOL

06 50 79 09 67 rachel.chalopin@neuf.fr www.rachelchalopin.com





Agence de communication apler I Web I Video

A 3 9 9

06 63 11 09 08 www.jimagein.fr



Ouvert du Lundi au Samedi

Spécialiste coiffure de Mariée





COUVREUR-ZINGUEUR

5 impasse de la Corre 03270 MARIOL

Tél: 04.70.59.04.67 Port: 06.78.42.95.11

DEVIS et DEPLACEMENT GRATUIT



Un artisan à votre écoute





Tenêtres bois / alu / pro Volets wulants / battants Portails

Siret: 822 983 888 00014

- Portes de garage

4. we de la Balaie - 03270 Mariol 07 61 24 82-32

CHRISMULTISERVICE 03

CHRISTOPHE COUGNET

Peintures, papiers peints, petits travaux, soudure.

Taille de haies, espaces verts, tontes.

4 rue des Audins

03270 Mariol

Tel:0780014317

N° SIRET:78918081700015

chrismultiservice03@live.fr

http://chrismultiservice03.wix.com/multiservice03





Pension

Elevage et Toilettage

Les Pinots - 03270 MARIOL 04 70 59 48 93

www.laboiredespinots.com - info@laboiredespinots.com



Domi-Déco

Artisan Peintre Plaquiste

9, rue des Combes 03270 Mariol

Tél. 04 70 59 42 18 Mobile 06 67 65 33 95



www.nordi-bois.fr 04.70.31.77.16 / 06.60.96.13.68 contact@nordi-bois.fr

2, av. de Thiers - 03200 ABREST

MERCIERSARL CONSTRUCTION BOIS

Maisons bioclimatiques, Extensions, Abris de jardin, Garages, Terrasses, Auvents

Baptême et école de chute libre



GREMY Jérôme - MARIOL 06 03 98 69 31

www.les100cielsparachutime.fr

Le mot du Maire



Mariolaises, Mariolais, Chers administrés,

Au moment où j'écris ces lignes, 3 générations de français envahissent la plus belle avenue du monde, afin d'apercevoir un cercueil blanc. Celui d'une « Rock Star » nationale...

Tristesse face à un chagrin collectif, reconnaissance pour une œuvre, nostalgie à l'idée du temps qui passe mais aussi, et c'est paradoxal, joie...

Joie de voir qu'il existe encore dans notre pays, des moments d'osmose chez nos concitoyens, moments capables de réunir les têtes blondes et les cheveux blancs...

C'est ce lien intergénérationnel qui devrait nous rassembler au quotidien...

Quand nous accompagnons l'un des nôtres à sa dernière demeure, quand une occasion nous est donnée par l'une ou l'autre de nos associations de « faire la fête », quand nous nous réunissons lors de nos commémorations patriotiques, sommes-nous toujours là...?

A l'aube d'une nouvelle année, je me risque à faire le vœu que notre village sache ne faire qu'un, et puisse, au delà de nos divergences somme toute bien naturelles, se rassembler pour vivre le moment présent et construire ce que sera demain.

Nous en avons d'autant plus besoin en ces temps où le législateur semble s'acharner sur nos territoires avec férocité: baisse continuelle des dotations, fonte de la part des impôts locaux nous revenant, disparition récurrente des services publics, redistribution de nos compétences au profit des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale... J'ai aujourd'hui le sentiment que l'avenir de nos petites communes s'obscurcit...

Malgré cela **Mariol vit et veut continuer à vivre**, que ce soit au travers de ses réalisations, de ses projets, de ses diverses manifestations et de tout ce qui fait ses forces vives : commerçants, entrepreneurs, associations... C'est une fois encore ce que s'attache à mettre en exergue cette nouvelle édition de votre bulletin municipal, que j'ai un immense plaisir à vous présenter.

Vous y trouverez un descriptif des travaux réalisés en 2017, depuis les chantiers de la rue des 4 chemins et du pont des Breuilles, jusqu'à celui de la route de Calville en passant par le chemin des Plans ou la rue des Pressoirs.

Les différentes acquisitions foncières ou immobilières, abouties ou en cours, montrent le souci qui est celui de la commune d'améliorer les services rendus, de faciliter le quotidien des agents communaux et des usagers, mais aussi de prévoir l'avenir au regard d'une législation de plus en plus draconienne.

Ainsi 2018 verra se finaliser l'achat des anciens établissements Poulain, alors qu'une réflexion sera conduite par le conseil municipal concernant l'éventuelle acquisition de la maison Galetti, infrastructure propice à l'implantation de nouveaux commerces ou à l'accueil de certains services municipaux, et ce en conformité avec les obligations relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Tout au long des 12 mois à venir et **tout en gardant un œil attentif sur le volet financier,** différents travaux de voirie et de finalisation de celle-ci seront encore conduits, de même que des opérations d'entretien sur nos bâtiments et nos infrastructures.

La démarche phare de cette nouvelle année restera, et vous l'aurez constaté à la lecture de ce bulletin puisque 6 pages y sont consacrées, la poursuite de la révision de notre Plan Local d'Urbanisme.

Voulu par le législateur, il s'inscrit dans la logique de la loi Alur au niveau national et du Schéma de Cohérence Territoriale établi par notre communauté d'agglomération.

Que ce soit au travers des pages qui suivent ou directement en Mairie, **je vous invite à vous y pencher attentivement.**

Mariolaises, Mariolais, j'aimerais que nous regardions cette année naissante avec la certitude que si nous acceptons de voir l'avenir avec confiance et conviction, tout n'ira pas si mal.

Malgré les maux trop nombreux de notre siècle, ne subissons pas, battons-nous, croyons en la jeunesse de nos dirigeants et même si rien n'est jamais acquis, essayons de tendre vers la paix des peuples, qu'elle soit ethnique, politique ou sociale.



Remerciements

Bien qu'imparfaite, l'édition 2017 de notre bulletin municipal a reçu un accueil chaleureux de la part des administrés mariolais, mais aussi bien au-delà.

En effet, messieurs **Dériot et Malhuret**, sénateurs de l'Allier, et **Charasse**, à l'époque député de la 3^{ème} circonscription, ont tenu, par courriers reçus en mairie, à féliciter la commission communication pour la qualité du travail effectué.

Sensible à cette reconnaissance parlementaire, les rédacteurs de ce bulletin apprécient cependant tout particulièrement la gratitude que certains d'entre vous ont pu leur témoigner lors de telle ou telle occasion.

Votre merci est la plus belle de nos récompenses.

A notre tour, nous profitons de cette publication pour redire à nos annonceurs combien leur collaboration nous est précieuse. **C'est en partie grâce à eux que votre bulletin municipal existe.** Aussi, nul besoin de vous encourager à leur réserver vos achats.

Merci à chacun d'entre eux.



Sommaire

Mot du Maire	page 4
Remerciements	page 5
Sommaire	page 5
Guide pratique	page 6
C.C.A.S	page 7
Finances communales	page 8
Tarifs communaux	page 8
Travaux réalisés en 2017	pages 9 à 11
Projets travaux 2018	pages 12 à 15
Un printemps électoral	page 16
De Gérard à Claude	page 17
Révision PLU : objectifs	
Révision PLU : procédure	page 19
Projet Aménagement et développement durable	
Carte PADD	pages 22 et 23
Bon à savoir	
Brèves de village	pages 25 à 27
Ecole	
Coup 2 pouss'	maca 20
	page 29
Accueil de loisirs	
	page 30
Accueil de loisirs	page 30 page 31
Accueil de loisirs	page 30 page 31 pages 32 et 33
Accueil de loisirsA.F.N	page 30 page 31 pages 32 et 33 page 34
Accueil de loisirsA.F.N	page 30page 31pages 32 et 33pages 34page 34
Accueil de loisirs	page 30page 31pages 32 et 33page 34page 34page 35
Accueil de loisirs	page 30page 31pages 32 et 33pages 34page 34page 35page 35
Accueil de loisirs	page 30pages 32 et 33pages 32 et 33page 34page 34page 35page 35page 35
Accueil de loisirs	page 30pages 32 et 33pages 32 et 33page 34page 34page 35page 35page 35pages 36 et 37
Accueil de loisirs	page 30pages 32 et 33pages 32 et 33page 34page 34page 35page 35pages 36 et 37page 38page 38

Guide pratique

MAIRIE/POINT POSTE

2, rue des Fontaines 03270 Mariol - 04 70 59 21 88 - e-mail : mairie-mariol@wanadoo.fr Ouverture le lundi de 8hoo à 10hoo du mardi au vendredi de 8hoo à 10hoo et de 14hoo à 18hoo

> Gérard **Marsoni**, Maire : 04 70 59 27 93 ou 06 45 60 11 83 Françoise **Lamarque**, 1^{ère} adjointe : 04 70 59 49 28 ou 06 76 73 39 71 Jean-Paul **Fournier**, 2^{ème} adjoint : 04 70 41 02 48 ou 06 83 20 74 70

ECOLE

1, Place de l'Eglise 03270 Mariol Lundi, mardi, jeudi : 9h00 à 12h00 / 13h30 à 16h30. Mercredi, vendredi : 9h00 à 12h00 Vendredi : Temps Activités Périscolaires : 13h30 à 16h30

CANTINE

Du lundi au vendredi : de 12h00 à 13h30 Horaires d'ouverture de la régie (vente des tickets), en période scolaire : • le matin : lundi – mardi – jeudi – vendredi : 7 heures à 10 heures • l'après-midi : jeudi et vendredi : 16 heures à 17 heures 30

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h00 à 9h00 / 16h30 à 18h30

BIBLIOTHEQUE

18, route de Calleville 04 70 59 48 41 mardi : 15hoo à 18h30

ASSISTANT SOCIAL

Monsieur COLIN 04 70 98 58 66

TRANSPORT A LA DEMANDE

MOBIVAL (Vichy Val d'Allier) 0810 246 246

PAROISSE SAINT JOSEPH DES THERMES

Frère Tarcisius Dejoie : 2, Rue du Censeur – 03300 CUSSET : 04 70 98 39 63

Permanences à Cusset : du lundi au vendredi : 9h à 12h / 15h à 18h - samedi : 9h à 12h - Messe à Mariol chaque 1er dimanche du mois

LOCATION SALLE POLYVALENTE

(Convention affichée à la salle et disponible en mairie)

Périodes de location	Tarifs Associations	Tarifs particuliers Mariolais	Tarifs particuliers exterieurs
Du jeudi 17h au dimanche 9h	Gratuit	200€	300€
Du vendredi 17h au lundi 9h	Gratuit	200€	300€
Du samedi 17h au mardi 9h	Gratuit	200€	300€
Du jeudi 17h au lundi 9h		250€	350 €
Du vendredi 17h au mardi 9h		250€	350€
Du jeudi 17h au mardi 9h		300€	400€

POINTS TRI

Place du cimetière / Route de Saint-Yorre / Route de Busset / Rue des Combes / Parking salle polyvalente / Parking école

ORDURES MENAGERES ET DECHETS

Collecte hebdomadaire des ordures ménagères : mercredi matin Containers jaunes : toutes les 3 semaines le mardi

HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE SAINT-YORRE

(À partir du 1^{er} janvier 2018, carte d'accès obligatoire)

Horaires d'été : du 1^{er} mars au 31 octobre : Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi : 8h - 12h / 14h - 18h. Fermé le lundi. Horaires d'hiver : du 1^{er} novembre au 28 février : Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi : 8h 30 - 12h / 14h - 17h. Fermé le lundi.

La collecte des objets encombrants et des épaves automobiles aura lieu **le jeudi 3 mai 2018**Pour tout enlèvement, merci de vous inscrire en mairie.

C.C.A.S.

« Convivialité, chaleur et partage »

Ce sont bien là les mots à utiliser pour décrire l'atmosphère de ce samedi 4 novembre à la salle polyvalente de Mariol.

En effet, 80 de nos « anciens » ont répondu ce jour-là à l'invitation du CCAS, et se sont retrouvés pour partager un copieux menu de fête offert par la commune.

Organisé cette année sur te thème de la mer, ce repas a magnifiquement marié les délicieuses réalisations culinaires de notre « bon père David », avec une décoration de grande classe, réalisée par les petites mains bénévoles des membres de la commission du CCAS.

Que soient ainsi remerciées Mesdames Begon, Courquin, Gomard et Kulczak.

Merci également à M. et Mme Basset, à M. Kulczak et aux quelques conseillers municipaux, qui, bien que ne faisant pas partie du CCAS, se sont portés volontaires pour assurer la réussite de ce traditionnel rendez-vous et se mettre au service de nos « aînés » l'espace d'une journée.

Comme le veut une tradition maintenant bien installée, le côté musical de ces joyeuses agapes a été assuré par l'orchestre de notre ami et voisin Noël Mayet, tout droit venu de Ris.

Inutile de préciser que ni les uns ni les autres n'ont manqué d'avoir une pensée pour les absents, en particulier ceux qui nous ont quittés cette année et dont les visages resteront à jamais dans un coin de nos coeurs.

Pensées bien sûr aussi pour ceux qu'une santé capricieuse a retenus loin de nous ce jour-là, mais qui n'auront malgré tout pas été oubliés, puisque le père Noël les a visités courant décembre et leur a remis quelques douceurs, que ce soit à leur domicile ou dans les maisons de retraite, qui, n'en doutons pas, leur apportent la chaleur et l'attention dont ils ont besoin.

Une chose est sûre... L'ensemble des participants attend avec impatience l'édition 2018 et s'y est même déjà donné rendez-vous.





AQUADOM63 "Des services à tous âges"

09-62-09-64-00

Accompagnement/transport

Aide à l'autonomie Garde d'enfant(s) Entretien du domicile

sans engagement

D-906 rte de Vichy Noyer d'Auvergne

SARL 535-084-412 RC Clermont Fe

Les finances communales

Fonctionnement

D	é	p	en	IS	es

Charges à caractère général	184.500,00€
Charges de personnel	214.230,00€
Autres charges gestion courante	77.016,00€
Charges financières	12.072,95€
Atténuations de produits	
Virement section investissement	50.356,83€
Dépenses imprévues	20.000,00€
Opérations d'ordre entre sections	
	Total · 581 130 41 €

Recettes

recettes	
Atténuations de charges	
Produits des services	34.400,00€
Impôts et taxes	
Dotations et participations	224.798,00€
Autres produits de gestion courante	3.800,00€
Produits exceptionnels	
Résultat reporté	
***************************************	Total: 581.130,41 €

Investissement

Dépenses

VC « Les Plans / Les Guillemottes »	25.800,00€
Achat terrains	4.000,00€
VC « Pressoirs / Château / Tureaux »	5.641,00 €
CCAB 2017 route de Calville	111.027,00 €
Achat ordinateurs	1.687,00€
Pont château / Passerelle Quatre Chemins	6.166,00€
Remboursement emprunts	39.915,94€
	Total • 414.076.94 €

Recettes

90.842,55€
60.253,72€
148.000,00€
9.819,45€
50.356,83€
16.541,63 €
38.262,76€
414.076,94€

Principaux Tarifs Communaux

Eau

Abonnement annuel	65,07 €TTC
M3 eau	1,90 €TTC

Assainissement

(Pour les usagers bénéficiant de ce service, les montants sont à additionner aux montants «eau seule»)

Abonnement annuel 22,00 €TTC Taxation au M3 d'eau consommé1,58 €TTC

Pour information : A partir de janvier 2020, les compétences eau et assainissement seront transférées à Vichy Communauté.

Cantine

Repas	3	3.70) €
· (Cpus		,,, `	-

Accueil de loisirs (fonction du revenu brut)

0 à 10.375 €	0,70 €/heure
10.376 à 24.208 €	0,75 €/heure
24.209 à 34.583 €	0,90 €/heure
34.584 € et +	1,00 €/heure

Concessions cimetière

Columbarium	1.030,00€
Simple place	205,80€
Double place	418.60 €

Taux d'imposition

Taxe d'habitation	.13,18 %
Taxe foncier bâti	.17,25 %
Taxe foncier non bâti	34,00 %

Dotations de l'état : la baisse continue...

Année 2014 : 385.364€ • Année 2015 : 372.093€ • Année 2016 : 367.295€

Année 2017 : 337.900€

A quand l'euro symbolique pour nos petites communes....?



Travaux réalisés en 2017

Le pont des Breuilles... tout beau tout neuf!

Après expertises, et dans le cadre des travaux engagés rue des 4 chemins, il avait été décidé de procéder à la **réfection totale du pont des Breuilles.**

En effet, **ce dernier ne présentait plus de garanties suffisantes en termes de sécurité**, notamment lors du passage des véhicules lourds, tels que convois agricoles et autres bennes de ramassage des ordures ménagères.

C'est aujourd'hui chose faite, puisque, de **janvier à mars 2017,** un important chantier conduit par l'entreprise LTA a permis de remplacer un existant vétuste par une infrastructure de qualité.

Après la mise en place d'un batardeau permettant d'assécher partiellement le Darot et de le canaliser, un plancher a été installé sous le pont lui-même, afin de protéger le lit du ruisseau de toute pollution potentielle engendrée par les gravas de démolition.

A noter que «la police de l'eau» a suivi de très près les différentes étapes du chantier, délivrant, chaque fois que cela fut nécessaire, les autorisations propres à telle ou telle intervention.

Le Darot ainsi protégé, la démolition des deux tiers du tablier du pont côté amont a pu être engagée avec évacuation des gravats.

Cette opération achevée, **les culées ont pu être reprises** depuis leur base, en particulier grâce à un travail de **jointement des pierres**, permettant par la suite la mise en place d'un coffrage et le ferraillage nécessaire à la jonction avec le nouveau tablier.

Décomposé en **3 tronçons de béton précontraint**, ce dernier fut réalisé deux mois auparavant dans les ateliers de l'entreprise LTA.

Le nouveau tablier une fois posé et après ferraillage, sa liaison avec les culées et la partie de pont conservée a pu être réalisée par coulage de béton.

Ne restait plus alors qu'à poser le **revêtement routier**, chose faite lors de l'application d'un enrobé à chaud au moment de la finition de la voirie des quatre chemins, permettant ainsi une **homogénéité dans l'aspect de la chaussée**.

Le marquage au sol ainsi que la mise en place de garde-corps mettaient un terme à ce chantier conséquent, mais ô combien nécessaire pour la sécurité des usagers.



Rue des 4 chemins : les «Champs Elysées» de Mariol...

Dans le cadre de la dernière tranche du CCAB, la commune s'est attaquée à la **réfection totale de la rue des 4 chemins**, répondant ainsi à l'impérieuse nécessité de redonner à cette artère majeure une esthétique et une fonctionnalité dignes de ce nom.

Au cours du dernier semestre 2016, les entreprises présentes sur le chantier avaient réalisé **l'enfouissement des réseaux** électriques et téléphoniques, ainsi que **l'implantation d'un éclairage public** à leds nouvelle génération.



En parallèle, le réseau pluvial ainsi que les regards ont été remis à niveau, de même que l'assainissement et les bouches à clés.

Puis sont intervenus dans la foulée le profilage de la chaussée, la pose des bordures et des collecteurs pluviaux, ainsi que la réalisation des fosses destinées à recevoir les arbres.

Dès la réouverture du pont des Breuilles à la circulation, dans les premiers mois de l'année 2017, les différentes entrées de garage ont reçu un revêtement adéquat, avant que la chaussée elle-même ne soit finalisée par la pose d'un enrobé à chaud.

Restaient pour rendre à cette voie son aspect final, la pose d'un enduit collé de couleur rose au niveau des trottoirs, la plantation de poiriers d'ornement, et un marquage au sol respectant les normes en vigueur.

Malgré quelques «pleurnichages» de riverains pensant sans doute pouvoir tirer profit de ce chantier ou qui, semble-t'il, auraient préféré que cette rue ne reste à jamais celle des «champs enlisés », il est honnête de reconnaître que grâce à la patience et à la compréhension de la majorité des usagers face à la gêne occasionnée, le résultat final est à la hauteur de ce qu'il était permis d'espérer.

Travaux réalisés en 2017

Adduction d'eau potable : suite et fin...

La rénovation du réseau d'adduction d'eau potable étant achevée,

la remise à hauteur du pluvial ainsi que le profilage des chaussées ont pu être réalisés rues des Pressoirs, du Château, et chemin des Tureaux.

Conduites du 2 juin au 14 octobre 2016, ces différentes opérations, retardées par la trêve estivale, se sont également heurtées à des difficultés propres à tel ou tel riverain, et qu'il a fallu régler au cas par cas.

Courant juin 2017, les chaussées ont enfin été revêtues d'une couche de finition adaptée à la circulation, à savoir de type bicouche bitumé pour les rues des Pressoirs et du Château, et le chemin des Tureaux, et enrobé à chaud pour la partie reliant la rue des Pressoirs à la place de la Croix Pardon.

Ce traitement étant justifié par la forte déclivité de cette portion de voirie.



Route de Calville, une rue qui monte, qui monte...

Les travaux de la route de Calville mettent fin au Contrat d'Aménagement de Bourg, programme ambitieux mais néanmoins **révisé à la baisse par la municipalité** par rapport aux prévisions initiales.

Courant**avril2017**, les premiers coups de pelles ont donnés, permettant sous l'égide du syndicat d'électricité de l'Allier, **l'enfouissement** de la totalité des réseaux, avec connexions souterraines de l'ensemble des particuliers à l'électricité et à la téléphonie.

Dans le même temps, le même SDE03 assurait la mise en place des gaines nécessaires au branchement de l'éclairage public, alors que le SIVOM de la «vallée du Sichon» intervenait pour la remise en conformité du réseau d'adduction d'eau potable et la distribution de celle-ci aux différents riverains concernés.

C'est à ce stade qu'arriva la mauvaise surprise...

En effet, après ouverture de la chaussée, force fut de constater que la portion allant de l'ancienne caserne des pompiers au salon de coiffure était encore en ciment «fibré» c'est à dire à base d'amiante. M. le Maire s'est alors refusé à poursuivre l'aménagement de la route tant que cette partie ne serait pas remise en conformité, d'où un inévitable retard de planning. Quel aurait été en effet l'intérêt économique d'intervenir de nouveau dans quelques semaines ou quelques mois sur une chaussée remise à neuf?

Très rapidement, pour ne pas dire dans l'urgence, le remplacement de cette conduite fut assuré par le procédé dit de « fragmentation », procédé qui consiste, sans ouvrir de tranchée au niveau de la voirie, à éclater la conduite existante en ciment fibré par la traction d'un nouveau tuyau en polypropylène alimentaire.

Fin juillet 2017, l'éclairage public était opérationnel et la remise à niveau du pluvial terminée, même si chez tel ou tel particulier des ajustements furent nécessaires.

Les congés annuels des différentes entreprises intervenantes ainsi que divers travaux engagés par celles-ci dans d'autres communes n'ont pas permis de remettre le chantier en route avant fin novembre dernier.

Malgré tout, à l'heure actuelle, le tracé de la chaussée d'une largeur de 4,50 m est définitif, avec intégration du « rond point » prioritaire entre le chemin des Plans et le descente de Calville.

Les abords sont en cours d'aménagement, les collecteurs pluviaux connectés, les bordures de trottoirs posées, et les entrées de propriétés réalisées.

Après scarification de la chaussée, mise à niveau définitive des regards et des bouches à clés, un enrobé à chaud a été posé courant décembre dernier, redonnant ainsi à la route de Calville son caractère de voie carrossable.

Les dernières finitions devant être effectuées dans les toutes premières semaines de 2018, espérons qu'elles feront oublier aux usagers et riverains les multiples désagréments de ce long chantier et les récompenseront d'une patience exemplaire.



Travaux réalisés en 2017

Les Plans...? Mieux que le plan!

Fin mars 2017 et après de longues semaines de travaux, **le chemin des Plans voyait se terminer les différentes opérations** visant à déployer l'assainissement sur l'ensemble de la voie, à enfouir les différents réseaux, et à installer un éclairage public efficient et digne de ce nom. Restait alors à revêtir la chaussée d'un enrobé bicouche, revêtement qui devait se prolonger jusqu'à la rue des Guillemottes.

Après réflexion, la municipalité a opté pour un enrobé à chaud, et ce de manière à offrir une **chaussée plus résistante** dans la mesure où l'objectif était de permettre le passage des véhicules lourds sur cette portion de voirie, permettant ainsi le **délestage du centre bourg.**

Qu'il lui soit donné, à cette occasion, d'exprimer sa gratitude aux agriculteurs de Mariol, qui ont parfaitement «joué le jeu», préférant cet itinéraire à une traversée du village, qui, reconnaissons-le, n'offre pas les garanties de sécurité auxquelles notre population est en droit de prétendre.

Revers de la médaille, il a fallut remonter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, dossier qui n'a pu être déposé qu'en février dernier. D'où une finalisation des travaux relativement récente, puisque ne datant que de décembre 2017.

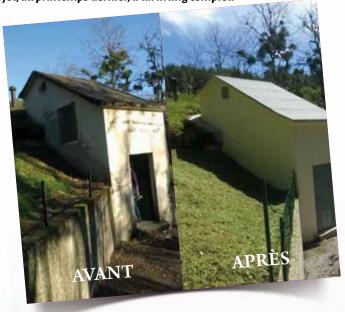
La commune de Mariol **remercie les riverains** de leur patience, et au regard du nouvel aspect de cette voie, propose d'abandonner son appellation de chemin au profit de rue ou de route....

Affaire à suivre!



Restauration du château d'eau

Délaissé, pour ne pas dire totalement abandonné, durant toutes ces années où la gestion de l'eau potable était encore une compétence communale, notre château d'eau du chemin des trois croix a fait l'objet, au printemps dernier, d'un lifting complet.



Réduit à l'état de ruine, il a donc retrouvé une nouvelle jeunesse grâce à l'intervention et à la compétence des agents du SIVOM de la « vallée du Sichon ».

Extérieurement, après obturation des ouvertures et réfection de la toiture, les 4 pans du bâtiment ont été repris puis repeints, ainsi que la porte d'accès.

Au niveau intérieur, la cuve a subit un décapage par grenaillage ainsi qu'un nettoyage complet, permettant l'application d'une peinture alimentaire de type époxy.

Le remplacement de l'ensemble de la tuyauterie a parachevé le chantier, permettant ainsi la mise en place d'un nouveau système de traitement de l'eau, plus performant mais surtout plus économique... Avec l'aménagement des abords, autant dire que cet équipement a retrouvé une structure répondant aux normes propres à son utilisation.

A noter que ces travaux ont été intégralement pris en charge par le SIVOM de la «vallée du Sichon», et conduits en collaboration avec le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier.

Dépôt communal : un accès désormais plus facile...

Afin de pouvoir accéder au dépôt communal situé à proximité de la station d'épuration, et ce sans causer de dommages aux riverains, la commune s'est vue dans l'obligation d'acquérir une parcelle de terrain. Pour ce faire, M. le Maire a signé par devant Me Laffay, notaire à St Yorre, l'acte d'achat d'une parcelle de 7.000 m² environ,

appartenant à M. et Mme Piotte.

Ce bien foncier, acquit pour la somme de **4.000** €, cadastré ZC238 et situé au «Verdet», facilitera le passage des engins communaux, passage qui jusqu'à présent n'excédait pas 1,20 m et nécessitait un empiétement sur la propriété voisine.

11

Bâtiments

Eglise

Depuis quelques temps, des **infiltrations d'eau** étaient visibles dans la chapelle de droite, dite **chapelle de la Sainte Vierge**.

Une inspection était donc nécessaire, et permit de mettre en évidence une **forte dégradation des zincs**, particulièrement au niveau de la noue du toit de la sacristie. C'est vraisemblablement de là, et par un phénomène de ruissellement que l'eau, pluie après pluie, s'infiltre dans les murs.

Afin de **préserver la structure** de ceux-ci mais aussi des enduits de cette partie de l'église, partie qui plus est, abrite le boitier électrique de commande des cloches, il a donc été décidé de **reprendre les zincs endommagés.**

Cette intervention estimée à 3.250,00 \in HT devrait intervenir dans un **futur assez proche**, de façon à rendre à la toiture une étanchéité normale

Salle polyvalente

Prévus de longue date, **les projets** d'agrandissement et de modernisation de la salle polyvalente ont dû être **ajournés** afin de faire face à des travaux **d'isolation acoustique**.

En effet, suite aux doléances répétées d'un riverain et après intervention de l'ARS (Agence Régionale de Santé), il a été procédé à la pose de **parois anti-bruit** au niveau de la totalité des fenêtres.

Afin de parfaire le dispositif, il est prévu de condamner la porte actuelle de la cuisine, côté Nord, et d'en ouvrir une nouvelle côté Est.

Dans un souci de préservation du bâtiment, une somme de 1.390,00 € HT sera consacrée au remplacement des chéneaux de la face Est.

Enfin, si les finances communales le permettent, cette année pourrait voir la salle en elle même **repeinte**, ce qui ne manquerait pas de donner « un petit coup de jeune » à cet espace tant apprécié de nos associations locales.

Ecole

Dans le cadre du plan « vigipirate » et en particulier du volet relatif aux mesures anti intrusion, il est préconisé qu'un dispositif soit mis en place, afin que des personnes étrangères au groupe scolaire ne puissent voir ce qu'il se passe à l'intérieur des classes.

Aussi, **les baies vitrées** de ces dernières **seront occultées** dans leur partie basse par la pose **d'un adhésif spécial.**

Dans le même temps, la **porte d'entrée du hall** de l'école sera également équipée d'une **signalisation adhésive**, signalisation destinée à matérialiser les zones vitrées et donc à **éviter tout choc** d'une personne contre celles-ci.

A noter que **cette mesure répond aux obligations faites à tout ERP** (Etablissement Recevant du Public).

Réalisée par un entrepreneur local, cette opération est budgétisée pour un montant de 1.240,00 € HT.

Cimetière

Restauration des portails

Après une **reprise de l'ensemble de la serrurerie** des 2 portails et du portillon sur la route des Guillemottes, ces derniers seront **décapés puis repeints.**

Des seuils en ciment seront également réalisés, de manière à rendre **l'accès** de notre cimetière **plus aisé**, tant pour les véhicules des services funéraires que pour les piétons.

Achèvement du lieu de recueillement

Depuis plus d'un an maintenant, une zone est en cours d'aménagement dans la partie basse du nouveau cimetière. Actuellement matérialisée par un gravillonnage rose, celle-ci aura pour vocation d'accueillir les convois funéraires, et d'offrir lors des cérémonies d'inhumation un lieu de recueillement autre que les allées du cimetière.

2 plots en granit destinés à recevoir le cercueil seront prochainement installés. La plantation d'un arbuste à fleurs et la pose d'un banc finaliseront cet aménagement.

Pavoisement des tombes des poilus

Dès 2014, la municipalité avait souhaité prendre à sa charge l'entretien des tombes des poilus mariolais morts pour la France et n'ayant plus de descendance, ainsi que le pavoisement de l'ensemble des sépultures des soldats de la grande guerre lors des commémorations patriotiques.

Afin d'obtenir une signalisation durable de ces dernières, et par le biais du «Souvenir Français», **des cocardes tricolores** vont être posées sur chaque tombe.



Acquisitions foncières et immobilières

Achat bâtiments ancienne entreprise Poulain

Depuis bien longtemps déjà, le constat revenait de façon récurrente : l'emplacement des locaux techniques n'était plus adapté à la configuration actuelle du bourg de Mariol, ni aux habitudes de vie de nos administrés.

Si les installations telles que nous les connaissons se sont avérées fonctionnelles en leur temps, force est de constater qu'aujourd'hui, il est nécessaire de passer à autre chose, et ce afin :

D'assurer la sécurité des enfants et de leurs familles aux abords de l'école

De limiter la circulation d'engins lourds (tracteur, tractopelle, camions ...) dans le centre bourg.

De disposer d'infrastructures permettant un remisage et un bon entretien du matériel et de l'outillage communal.

De réduire les risques liés au stockage de matières inflammables (GNR) ou toxiques (peintures...) à proximité des lieux de vie.

C'est donc tout naturellement que la municipalité s'est intéressée aux locaux de l'ancienne entreprise de travaux publics Poulain, sis rue des 4 chemins, à proximité du pont des Breuilles.

Laissés vacants par la cessation d'activité de leur propriétaire, ils offrent les caractéristiques susceptibles de répondre aux exigences évoquées précédemment.

Ainsi, mandaté par le conseil municipal, Monsieur le Maire a signé le 25 août dernier, un compromis de vente avec M.Poulain, permettant ainsi à la commune de Mariol de devenir propriétaire de cet ensemble immobilier pour un montant de 60.000 €.



Dès le budget voté, **l'achat** des locaux en question sera **finalisé** par la signature devant notaire de l'acte de vente.

La commune sera alors **pleinement propriétaire** du site et pourra le mettre à disposition des services techniques.

Achat parcelles chemin de la Cure

Suite au décès de Madame Janine Gamet en 2015, la commune à fait à ses héritiers la proposition **d'acquérir** une parcelle située à l'arrière de la salle polyvalente, pour **un montant HT de 8.000 €.**

D'un commun accord, les 2 parties devraient concrétiser la vente dans le courant de l'année.

Afin de prévoir l'avenir et donc de constituer une réserve foncière, cette acquisition pourrait être complétée par 2 autres, correspondant à 2 parcelles situées dans le même secteur, et appartenant respectivement à messieurs Leroux et Boyet.

Affaire à suivre...

Projet maison Galetti

Par l'intermédiaire d'EPF Smaf (Organisme qui accompagne les collectivités dans la maîtrise foncière bâtie nécessaire à leur développement, grâce à la mise à disposition de moyens humains, techniques et financiers), la commune réfléchit à **l'éventuelle** acquisition de l'ancienne maison Galetti.

Idéalement située en plein centre bourg, elle pourrait regrouper des commerces de proximité et pourquoi pas, à terme, accueillir la mairie. Il faut rester conscient, qu'assez rapidement, une solution devra être trouvée pour répondre aux obligations relatives à la législation sur l'accès des lieux publics aux personnes à mobilité réduite.

Gérer c'est prévoir...

Voirie

Après une **politique de travaux ambitieuse** au cours de l'année 2017, les travaux de voirie vont connaître une trève durant les 12 prochains mois à venir. Cependant, des finitions et des aménagements ponctuels nécessiteront encore **quelques interventions en 2018.**

Rue des Audins

Une reprise de la chaussée est prévue par pose d'un **revêtement bicouche**, à partir du n°4 jusqu'au niveau de la rue des Guillemottes. La somme budgétisée est de **3.641,00 € HT.**

Route de Calville

Les gros travaux étant achevés, les finitions vont pouvoir avoir lieu. Celles-ci passeront par le **traitement des trottoirs** qui recevront un enduit collé de couleur rose et par **l'aménagement d'espaces paysagers.**

Un marquage au sol piétonnier sera également mis en place, depuis l'ancienne caserne des pompiers jusqu'au pont sur le Darot.

A noter qu'au niveau circulation, cette portion de voirie passera en zone « 30 km/h ».

Chemin de la Croze

Suite aux travaux relatifs à l'adduction d'eau, l'état des rives de la chaussée ne permet plus aux agents du Sictom d'effectuer le ramassage des ordures ménagères des riverains dans des conditions de sécurité normales (risques d'enlisement et de renversement du véhicule).

Aussi, une **réfection de la chaussée** est prévue au niveau du **carrefour des 3 croix**, et sur la portion basse du chemin, **entre le n°1 et le chemin des vignes. 8.339,00 € HT** seront consacrés à cette opération.

Infrastructures

Le petit pont de bois :

Après quelques ajustements destinés à satisfaire les riverains, la rue des 4 chemins est enfin devenue présentable et surtout carrossable...

Nul doute, cependant, que certains auront remarqué l'absence de trottoir au niveau du pont des Breuilles.

Ce choix répond à une double exigence : d'une part celle **d'optimiser la surface de giration** à disposition des véhicules, et en particulier des convois agricoles, et d'autre part de sécuriser **la traversée du Darot** pour les piétons, notamment les personnes à mobilité réduite.

Aussi, il a été décidé d'implanter, en amont du pont, une passerelle bois qui, outre le mérite de répondre aux volontés exposées précédemment, pourrait être le **point de départ d'un futur circuit piétonnier.**

Fabriquée localement par les Ets Goutorbe de Saint Just en Chevalet (Loire) et fournie par la SARL Germanangue de Vendat pour un montant **d'environ 6.300 €**, sa pose a été effectuée il y a quelques jours.

A noter que cet aménagement a reçu un **avis favorable** de la part de la « police de l'eau ».

Autofinancé par la commune, cet investissement est susceptible d'être subventionné dans le cadre de la **politique d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite.**



Le petit pont de pierre :

Depuis plusieurs années déjà, le pont du « Petit Chassagne » inspirait les plus vives inquiétudes, au regard de sa vétusté et des risques d'effondrement dus à une importante dégradation de sa structure.

A de nombreuses reprises et afin d'éviter une catastrophe, une fermeture du pont a été envisagée mais à chaque fois reportée, face à la gêne qu'une telle mesure aurait entrainé pour les riverains d'une part et les usagers de la rue de l'étang d'autre part.

Aujourd'hui, et suite à une expertise récente de cet ouvrage d'art, il s'avère urgent d'intervenir et de procéder à une réfection complète du pont.

Afin de limiter au maximum tout risque d'accident et dans le laps de temps nécessaire au dépôt des différents dossiers, à l'attente des devis et à l'obtention des accords de la « police de l'eau », la municipalité a décidé d'interdire le franchissement du pont aux véhicules de plus de 3,5 t et, par balisage, d'en rétrécir la voie de circulation afin de soulager les accotements.

Les arrêtés nécessaires viennent d'être pris et la signalisation correspondante installée.

Plan de circulation

Face à des incohérences dans le plan de circulation, à la profusion proche du ridicule des panneaux de signalisation dans le centre bourg et suite à la réfection des axes principaux de notre voirie, le conseil municipal a décidé d'engager une réflexion conduisant à une modification du plan de circulation.

L'idée est de simplifier la circulation, de **la rendre plus logique**, mais aussi **d'alléger la signalisation**, qui à ce jour représente une véritable pollution visuelle dans l'ensemble du bourg.

Tout cela bien entendu **en garantissant le même niveau de sécurité pour les usagers.**

Après consultation des services compétents (Direction Départementale des Territoires, Gendarmerie...), les modifications utiles seront faites et s'accompagneront d'une **réfection du marquage** au sol partout où cela sera nécessaire.

Garde-corps pont côté château

Tout un chacun aura pu constater que les **garde-corps du pont** enjambant le Darot dans la partie haute du bourg au pied du château, n'étaient plus de première jeunesse, et que de nombreux éléments étaient manquants.

Le temps semble venu de penser sérieusement à leur **remise en état,** voire à leur **remplacement.**

Si la décision est prise depuis un temps certain, le dilemme qui se pose et qui retarde sa concrétisation est de **trouver la bonne formule :** celle qui alliera **l'esthétisme**, critère incontournable dans cette partie du bourg, avec les obligations liées au **respect des normes de sécurité**.

A cela s'ajoute un impératif, mais non des moindres : inscrire cette intervention dans une fourchette de prix qui soit raisonnable.

A ce jour, des contacts ont été pris ou sont en passe de l'être, avec des métalliers, des ferronniers d'art, ou encore des fournisseurs d'équipements urbains.

Les commissions travaux et patrimoine seront amenées à prendre une décision, de façon à ce que les travaux prévus puissent être mis en œuvre dans le courant de l'année.

Divers

Croix Pardon

Si la **place de la Croix Pardon** n'a, Dieu merci, pas perdu son nom, elle est en revanche **privée de sa croix** depuis que, fragilisée par la chute d'une branche d'arbre, cette dernière a été mise à bas, vraisemblablement suite à la manœuvre maladroite d'un véhicule.

Elément patrimonial de notre commune mais surtout de tout un quartier, il semblait important de **procéder à son remplacement.**



Ce devrait être chose faite dans les prochaines semaines, puisque, après sollicitation de différents tailleurs de pierre, la proposition de l'un d'entre eux a été retenue pour un montant de 1.750,00 € HT.

Eclairage public

En 2018, la commune poursuit son programme de mise en place d'un **éclairage public** permettant de satisfaire le plus grand nombre.

Aussi, 2 nouveaux candélabres seront installés au niveau des «Granjeons» et des «Tureaux», et un 3ème, autonome, aux « Pinots ».

Subventionné par le SDE03, cet investissement laisse un **reste à** charge pour la commune de 5.167,00 € HT.

Un printemps électoral...

Comme l'ensemble du corps électoral français, les mariolais ont été convoqués aux urnes, lors des mois de mai et juin derniers. D'une part pour donner au pays un nouveau président de la république, mais également pour confier notre circonscription à un nouveau député, suite à la décision de Gérard Charasse de ne pas briguer un nouveau mandat.

Le mémo ci-dessous rappelle les principaux résultats de ces deux consultations électorales pour notre commune.

PRÉSIDENTIELLES (Inscrits: 599)

-1er tour:

Votants: 496 (82,8% de participation), Blancs et Nuls: 13 Localement, **Marine Le Pen (FN)** arrive en tête avec 165 voix (34,16% des suffrages exprimés), suivie de Jean-Luc Mélenchon (FI), 96 voix (19,88%).

-2^{ème} tour :

Votants: 491 (81,97% de participation) Blancs et Nuls: 79

Marine le Pen(FN): 220 (53,4%) Emmanuel Macron(LREM): 192 (46,6%)

Avec 66,06% des votes exprimés au niveau national, Emmanuel Macron est le 8^{ème} Président de la V^{ème} république.



LÉGISLATIVES (Inscrits: 600)

-1er tour:

Votants: 346 (57,67% de participation), Blancs et Nuls: 11 Mariol place en tête **Jean-Pierre Sigaud (FN)** avec 95 voix (28,36% des suffrages exprimés).

-2ème tour:

Votants : 299 (49,83% de participation), Blancs et Nuls : 64

Bénédicte Peyrol (LREM): 143 (60,85%) Gabriel Maquin(LR): 92 (39,15%)

Bénédicte Peyrol devient donc députée de la 3^{ème} circonscription de l'Allier avec 58,43% des suffrages exprimés.



Native de Vichy et résidant à Cusset, Bénédicte Peyrol obtient son baccalauréat au lycée Saint Pierre de Cusset, puis poursuit ses études à Clermont-Ferrand et à Paris dans le domaine du droit des affaires. Fiscaliste chez Dassault Systèmes puis stagiaire au ministère des Finances et des comptes publics, elle intègre une société privée spécialisée dans le recyclage en tant que juriste, poste qu'elle abandonne suite à son élection. A 26 ans elle devient la plus jeune des députés auvergnates sous la bannière de La République En Marche.

Sa permanence parlementaire est située à Vichy, au 68 de la rue Jean Jaurès.



Comment clore ce chapitre sans remercier Gérard Charasse pour l'ensemble de son action en faveur de notre commune... Soutien indéfectible de tous les dossiers mariolais, il mérite, au delà des sensibilités politiques des uns ou des autres, notre gratitude et notre reconnaissance.

Lui souhaitant une agréable retraite, qu'il sache qu'il sera toujours le bienvenu à Mariol, chaque fois que ses pas le conduiront sur les bords du Darot.



De Gérard à Claude et de Claude à Frédéric...

Suite à la loi sur le non cumul des mandats, de nombreux élus ont du faire un choix entre mandat national et mandat local.

Ce fut le cas des parlementaires, et en particulier des sénateurs, pour qui cette loi prenait effet à compter du 1er octobre 2017.

Par là même, les 2 élus bourbonnais à la chambre haute ont été conduits à se prononcer, et l'un comme l'autre ont choisi de démissionner de leurs engagements locaux, afin de poursuivre leur mandat au Sénat.

Gérard Dériot a donc passé le relais de la présidence du Conseil Départemental de l'Allier, quand Claude Malhuret de son côté, cédait ses sièges de maire de Vichy et de Président de la Communauté d'Agglomération.

Ainsi, depuis octobre dernier, **Claude Riboulet** préside aux destinées de l'Allier, et plus près de nous, la mairie de la cité thermale tout comme la présidence de Vichy-Communauté sont revenues à **Frédéric Aguilera.**

Mais l'un comme l'autre, qui sont-ils...?

Claude RIBOULET

Presque voisin puisqu'originaire de la Montagne Bourbonnaise de par ses racines familiales, Claude Riboulet est âgé de 42 ans. Elu depuis 2001 à ce qui s'appelait encore le Conseil Général, pour le canton de Commentry, il décroche en 2014 l'écharpe de maire de cette même commune.

Formateur de profession, c'est en toute logique qu'il succède à son mentor, Gérard Dériot à la tête de l'exécutif départemental. Aujourd'hui 1er adjoint au maire de Commentry, chargé de la politique de la ville, Claude Riboulet est également vice-président de Commentry-Montmarault-Néris Communauté.





Frédéric AGUILERA

Natif de Clermont Ferrand, Frédéric Aguilera a vu le jour le 10 avril 1975.

Après ses études, il s'engage rapidement dans le monde associatif, ce qui l'amène à créer il y a une vingtaine d'année le P.I.J (Point Information Jeunesse), et dans la foulée, à figurer sur la liste cussétoise conduite par Joseph Blethon à l'occasion des municipales de 1995.

Elu, il devient à 20 ans adjoint au maire de Cusset, et quelques temps après, vice-président du nouveau district Vichy-Cusset-Bellerive.

Lors des municipales de 2008, Claude Malhuret, alors maire de Vichy, l'invite à rejoindre son équipe, et après la victoire lui confie le poste d'adjoint aux travaux et à l'urbanisme. C'est à ce titre que Frédéric Aguilera pilotera l'aménagement des berges de l'Allier, l'embellissement du cœur de ville ainsi que la restructuration des écoles vichyssoises.

Poursuivant son ascension, il devient vice-président de Vichy-Val d'Allier en 2014, chargé des finances, des relations humaines et de la mutualisation.

Enfin, 2015 le voit élu conseiller départemental du canton de Vichy 2 et dans le même temps 1er vice-président du département, en charge de l'aménagement du territoire et du projet départemental. Fonction qu'il occupe toujours actuellement avec des responsabilités étendues aux politiques contractuelles et à la communication.

Précisons que tout récemment, quelques jours avant la publication de ce bulletin, Frédéric Aguilera a été élu président du pôle métropolitain Vichy-Clermont. (Créé en 2013, ce pôle est un outil de dialogue et de coopération interterritoriale qui rassemble 11 intercommunalités du sud de l'Allier au Brivadois)

La commune de Mariol souhaite à Claude Riboulet et à Frédéric Aguilera un plein épanouissement dans leurs nouvelles fonctions. Elle sera heureuse de les accueillir sur son territoire quand l'occasion s'en présentera et espère qu'ils auront toujours une attention bienveillante à son égard, lors de l'étude des différents dossiers la concernant.



Révision du PLU: objectifs

Depuis le vote de la loi SRU en 2000, le **Plan Local d'Urbanisme** remplace le Plan d'Occupation des Sols.

Il définit **les règles** indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures.

Il doit notamment exposer clairement le **projet global d'urbanisme** ou PADD, qui résume les intentions générales d'une commune quant à l'évolution de son territoire.

Suite à la loi Alur et au transfert de la compétence urbanisme vers les communautés de communes ou d'agglomération, la révision du PLU devient une nécessité.

Les objectifs de cette révision peuvent se définir par :

- La mise en compatibilité du document d'urbanisme avec le schéma de cohérence territoriale (SCoT).
- L'intégration des dispositions du Grenelle de l'environnement.
- La prise en compte des objectifs communaux.

De façon plus générale, le PLU ainsi révisé se donne comme objectifs, selon l'article L 121-1 du code de l'urbanisme, d'assurer :

- 1°) L'équilibre entre le renouvellement urbain, la maîtrise de son développement, le développement de l'espace rural d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable.
- 2°) La **diversité** des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en **prévoyant** des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en **tenant compte** en particulier **de l'équilibre** entre emploi et habitat, de la diversité commerciale et de la **préservation** des commerces de détail et de proximité ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux.
- 3°) Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

A noter que si Mariol conserve sa souveraineté dans cette révision du PLU, la prochaine sera de toute évidence pilotée par Vichy-Communauté.

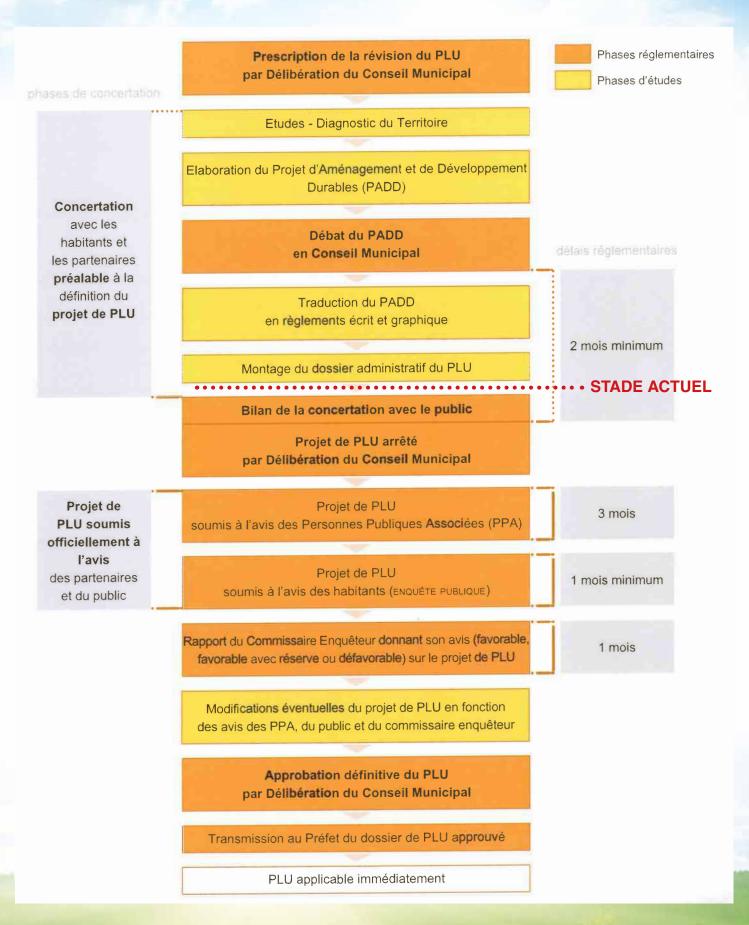


Révision du PLU: synthèse de la procédure

La révision du PLU nécessite **plusieurs étapes** dont certaines sont réglementaires et doivent respecter un délai préalablement défini par la loi.

Le schéma ci-dessous permet de situer le stade actuel de la révision de notre PLU communal.

Selon toute vraisemblance, sa **mise en application** peut raisonnablement s'envisager **en juin 2018.**



Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Document politique exprimant les objectifs et projets d'une collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme pour les 10 à 20 années qui viennent, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) constitue la principale nouveauté entre l'ancien Plan d'Occupation des Sols et le Plan Local d'Urbanisme.

La loi prévoyant que le PADD fasse l'objet d'un débat au sein du conseil municipal, la commune de Mariol, en collaboration avec une agence d'urbanisme, a défini, dans ce document, 2 axes principaux.

Approuvé par ce même conseil municipal, il a été validé par la communauté d'agglomération « Vichy Communauté ».

AXE N°1: VALORISER LES RICHESSES ÉCOLOGIQUES, PAYSAGÈRES ET ARCHITECTURALES DU TERRITOIRE COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT

Le développement de cet axe du Projet d'Aménagement et de Développement Durable se décline en plusieurs orientations :

1.1. PRÉSERVER STRICTEMENT LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ (VALLÉE DE L'ALLIER ET MONTAGNE BOURBONNAISE)

La vallée de l'Allier et les hauteurs de Mariol (montagne bourbonnaise) correspondent à deux espaces à fort intérêt écologique.

Ces espaces amont et aval de la commune sont des réservoirs de biodiversité, c'est-à-dire qu'ils couvrent des milieux naturels rares ou menacés.

Ainsi la vallée de l'Allier et la montagne bourbonnaise seront sanctuarisées dans leur dimension naturelle.

1.2. PROTÉGER LES ZONES HUMIDES

La présence de l'eau au sein du territoire constitue une caractéristique première de Mariol. Le projet communal cherchera à préserver ces milieux humides, qui jouent un rôle dans le fonctionnement hydraulique général de la commune, et qui assurent une biodiversité complémentaire aux grands espaces naturels (vallée et montagne).

1.3. GARANTIR L'INTÉGRITÉ DE LA TRAME BOCAGÈRE COMME SUPPORT DE CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Les pentes Mariolaise comprises entre montagnes et vallée alternent les champs de culture, les pâtures et un réseau de haies étoffé.

Les haies et arbres isolés, alliés aux ripisylves (végétations de bords de rivière) sont des supports de corridors écologiques linéaires et discontinus.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable vise au maintien non seulement de la structure bocagère mais plus encore à la préservation des grands corridors écologiques traversant d'Est en Ouest la commune

1.4. PÉRENNISER LES TERRES ET OUTILS DE PRODUCTION AGRICOLES MARIOLAIS

L'agriculture constitue l'une des principales activités économiques de la commune. Celle-ci se caractérise par sa pérennité et sa robustesse (plusieurs sièges d'exploitation menés par de jeunes agriculteurs qui ont des projets de développement sur la commune à moyen et long terme).

Le projet communal cherchera à accompagner l'évolution et l'implantation de bâtiments agricoles dans le respect des caractéristiques paysagères et architecturales mariolaises, et du maintien de bons rapports de voisinage avec les habitations.

1.5. CRÉER DES LIAISONS ALTERNATIVES AU CENTRE-BOURG ET ASSURER L'ACCÈS AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES ET FORESTIÈRES

L'organisation centrifuge du territoire impose aux différents engins agricoles de transiter via le bourg. Pour ne pas obérer l'avenir, il sera recherché un maintien des conditions d'accès aux différentes ressources agricoles ou forestières viables sur le territoire en adaptant ou en créant des liaisons alternatives au centre-bourg. Il s'agira notamment de définir des parcours nouveaux pour les gros engins agricoles tout en minimisant les investissements.



AXE N°2: MAÎTRISER L'ÉVOLUTION DE L'URBANISATION ET MAINTENIR LES QUALITÉS DU VILLAGE EN INTÉGRANT LA GESTION DES RISQUES NATURELS

2.1. MAINTENIR LA COMPACITÉ DU BOURG

Mariol se caractérise comme un village compact. Très peu d'écarts à l'urbanisation et de hameaux sont relevés. L'offre en équipements et espaces publics est regroupée en cœur de village (école, église, mairie, salle polyvalente...).

Cette compacité a permis de qualifier l'ambiance singulière de Mariol au pied de la montagne.

Le projet communal s'inscrit dans la perspective de renforcer la compacité du bourg en focalisant l'urbanisation future dans et autour du centre-village.

Les dents creuses seront mobilisées en priorité.

Pour la décennie à venir, Mariol table ainsi sur une croissance démographique annuelle de 0,80 %. Suivant cette hypothèse, Mariol accueillerait en 2030 près de 880 habitants (soit 110 personnes supplémentaires).

Pour anticiper cette perspective, le PLU doit permettre la réalisation d'environ 54 logements (3 logements par an).

Au regard des exigences définies dans le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération, les urbanisations nouvelles devront respecter une densité minimale moyenne de 10 logements par hectare.

Dans ce cadre, près de 5,4 hectares seront à mobiliser pour l'urbanisation future.

Cet objectif foncier maximum permettra de modérer les consommations foncières de l'ordre de 63 % par rapport à la période précédente, en passant de 8500m² à 3160m² de fonciers consommés par an.

2.2. ADAPTER L'OFFRE EN LOGEMENTS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ÉMERGENTS DES MÉNAGES (ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES MÉNAGES, PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE)

La population mariolaise apparaît relativement âgée.

La proportion de personnes âgées de plus de 65 ans se concentre principalement dans le centre-bourg. Par ailleurs, le parc de logements est occupé essentiellement par de petits ménages (63 % des résidences principales sont habitées par une ou deux personnes), alors que les grands logements sont largement majoritaires (47 % de T5, 36 % de T4). Globalement l'adaptation du parc de logements se pose face au vieillissement de la population,

aux enjeux du changement climatique, à la précarité énergétique, ou aux nouvelles exigences numériques.

Le PLU cherchera à accompagner l'adaptation du parc en logements (évolution des tailles, typologies, statuts ou prestations des logements), pour être en phase avec l'évolution des besoins de la population.

2.3. MAÎTRISER L'ARCHITECTURE ET L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES DE CÔTEAUX ET DES ENTRÉES DE VILLAGE

D'une part, les secteurs en entrées de village ont continué à accueillir une architecture indigente poursuivant une logique de banalisation du paysage urbain communal (repli des constructions derrière leurs haies...).

D'autre part, plusieurs bâtiments d'exploitation agricole ont été construits, modifiés ou agrandis dans des secteurs particulièrement perceptibles dans le paysage communal, à savoir le coteau mariolais.

Le projet communal cherchera à valoriser une architecture plus ancrée dans son contexte local et à améliorer l'insertion paysagère des différents secteurs sensibles (entrées et cœur de village, coteaux).

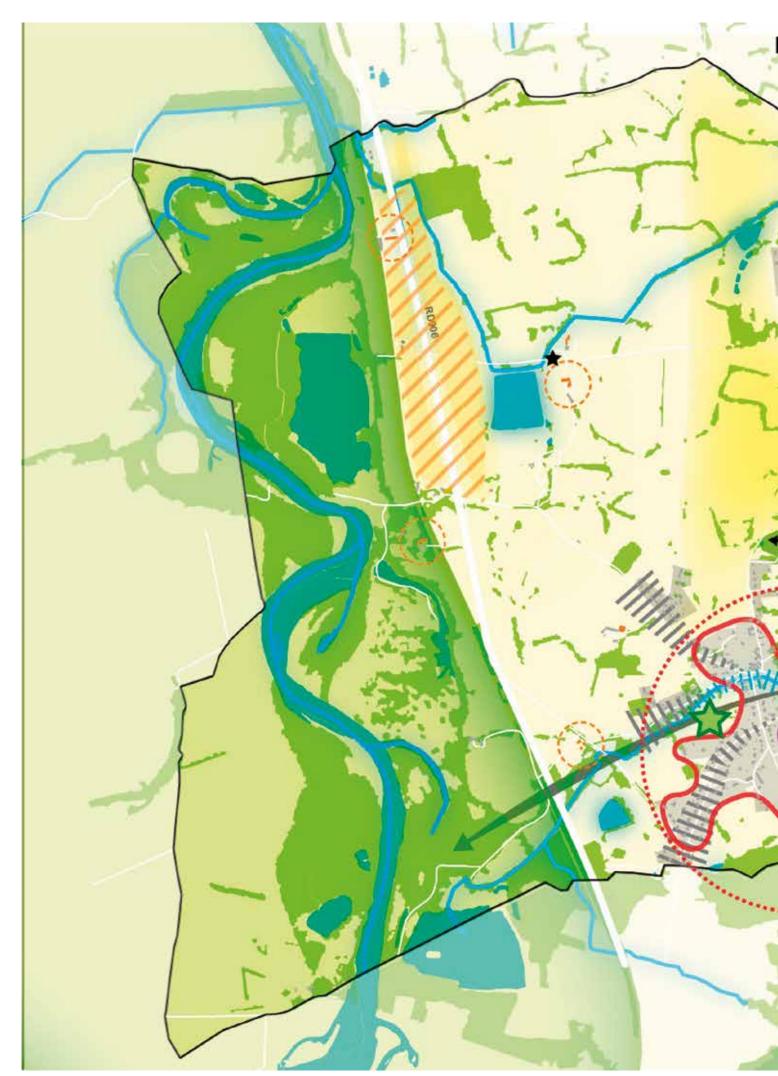
2.4. INTÉGRER LA GESTION DES RISQUES NATURELS, EN PARTICULIER CELLE DES EAUX PLUVIALES, DANS LE TRAITEMENT DES AMÉNAGEMENTS ET DANS LA RÉALISATION DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS

La problématique des eaux de ruissellement est forte sur la commune au regard de la topographie, de la nature imperméable des sols, et du positionnement du bourg en pied de montagne, au bord du ruisseau le Darot.

Cette configuration amène à de nombreuses situations d'inondation, soit par débordement des ruisseaux, soit par remontée de la nappe phréatique.

En outre, le sous-sol argileux soumet la commune à des risques particuliers de retrait-gonflement pouvant impacter les fondations des constructions.

Dans ce contexte, la problématique des risques doit être intégrée pour le devenir durable de la commune. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable met en avant la nécessité d'appliquer plusieurs principes de gestion des eaux pluviales, aussi bien dans les aménagements extérieurs d'espaces publics ou privatifs que dans les constructions : la rétention, le stockage, le ralentissement du parcours de l'eau, devront être intégrés dans les différents projets. Il s'agira également d'anticiper les effets du changement climatique qui devraient se traduire par une accentuation des phénomènes extrêmes locaux (précipitations, sécheresse...).



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ORIENTATIONS GRAPHIQUES AXE 1: VALORISER LES RICHESSES ECOLOGIQUES, PAYSAGERES ET ARCHITECTURALES DU TERRITOIRE COMME LEVIER DE DEVELOPPEMENT Préserver strictement les réservoirs de biodiversité Protéger les zones humides Garantir l'intégrité de la trame bocagère Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti Valoriser les productions agricoles Pérenniser les exploitations agricoles Créer des liaisons alternatives au centre-bourg Améliorer les conditions d'accueil touristiques et les espaces de loisirs Définir des parcours touristiques entre les pôles «nature» et le coeur de bourg AXE 2: MAITRISER L'EVOLUTION DE L'URBANISATION ET MAINTENIR LES QUALITES DU VILLAGE EN INTEGRANT LA GESTION DES RISQUES NATURELS Maintenir la compacité du bourg Maîtriser l'évolution des côteaux Maîtriser l'architecture et le paysage des entrées de village Adapter l'offre en logements Intégrer la gestion des risques naturels (eaux pluviales / inondation)

Bon à savoir...

« Papiers s'il vous plait ...! »

Il fût un temps où pour faire établir une carte d'identité, il suffisait de se rendre en mairie et de se laisser guider par les conseils avisés d'un agent administratif dévoué et compétent...

Ce temps est révolu, puisque **depuis mars 2017** l'usager doit se rendre dans une des 16 mairies du département équipées d'un **dispositif numérique de recueil de données** pour se voir délivrer le précieux sésame

Pour les mariolais que nous sommes, les mairies équipées les plus proches sont Vichy (04-70-30-17-17), Cusset (04-70-30-95-00),

Gannat (04-70-90-00-50), Saint Pourçain sur Sioule (04-70-45-35-27) et Le Mayet de Montagne (04-70-59-70-52).

Bien entendu, **prendre rendez-vous** au préalable est plus que fortement conseillé!

Il est cependant possible de gagner un peu de temps en effectuant une pré-demande en ligne, sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés http://predemande-cni.ants.gouv.fr

Et si nous parlions environnement...!

Taxe Gémapi

Depuis le 1er janvier 2018, les établissements publics de coopération intercommunale (pour nous Vichy Communauté) ont en charge une nouvelle compétence : celle de la «gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations» (gémapi).

Jusqu'à cette date, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombait à tous les niveaux de collectivités. Les régions, les départements, les communes et leurs intercommunalités pouvaient s'en saisir, mais aucune de ces collectivités n'en était spécifiquement responsable.

Aujourd'hui, ces travaux seront exclusivement confiés aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale.

La compétence GEMAPI est définie par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.

- La défense contre les inondations et contre la mer.
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Aussi, dans les conditions prévues par cet article, **une taxe**, indexée sur les bases d'imposition locale, sera répartie entre les **taxes foncières sur le bâti et le non bâti et la taxe d'habitation.** Plafonné, **son montant n'excédera pas 40€ par habitant.**

Label «Tépos»

Les premières rencontres des territoires en transition qui se sont dernièrement tenues à Lyon ont officiellement désigné Vichy-Communauté comme **Te**rritoire à énergie **pos**itive (Tépos).

Ce label est attribué aux territoires qui s'engagent à diviser par 2 leur consommation d'énergie à l'horizon 2050, et à produire autant d'énergie qu'ils en consomment.

A l'occasion de l'attribution de ce label, Vichy-Communauté s'est vu remettre par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) un chèque de 100.000€.

Somme qui permettra de financer de futurs projets liés à la réduction de la consommation énergétique sur le territoire.

Brèves de village

Mariol à l'italienne...

Depuis plusieurs mois il gare son camion **au chevet de l'église,** comme s'il voulait se cacher un peu... ne pas faire trop de bruit...

Lui, c'est **Niko**... Pas très bavard, très discret sur sa vie et même presque agacé qu'on veuille parler de lui...

Pourtant, **chaque mercredi et vendredi** il est là, fidèle au poste, quel que soit le temps et permet que durant quelques heures le bourg de Mariol se voile de fragrances toutes droites venues de l'Italie.

Fort de 5 années d'expérience passées à sillonner la campagne, Niko vous propose un éventail de pizzas dont **les garnitures varient avec la saison...** Il semble même que des pizzas au chocolat soient à la carte en période estivale...

Pour un **budget compris entre 5 et 16 \epsilon**, il est possible de s'offrir une belle italienne, petite ou grande, à la pâte fine et croustillante et à la garniture recherchée.

« Pizza Niko » ce sont les mercredi et vendredi entre 18hoo et 21hoo, au 06-95-97-85-14. mais aussi à l'occasion de manifestations diverses

comme ce fut le cas pour la kermesse des écoles à l'initiative de l'association «Coup 2 pouss'».

Une pizza «Niko» et une bière au «Darot».... Pourquoi faire compliqué quand la simplicité est à portée de main ?



Qui de l'œuf ou de la poule...?

Mariol avait ses grenouilles... Figées, ventripotentes, désespérément muettes et oubliées de beaucoup...

Elle a maintenant sa poule... Bien vivante, élégante, caquetante et connue de tous...



Depuis en effet bientôt un an, ce sympathique gallinacé est venu élire domicile en bordure du Darot, à hauteur de la boulangerie et du bar, et ce pour **le plus grand bonheur des passants.**

Et que nul ne s'avise de lui chercher des noises... D'anonymes protecteurs non seulement veillent sur elle, mais lui assurent quotidiennement pitance... Certaines indiscrétions prétendent que Madame est particulièrement friande de maïs à pop-corn et de miettes de brioche...

Nul doute que par sa présence, les plus anciens d'entre nous retrouveront, l'espace d'un instant, le temps où volailles et autres animaux de ferme vaquaient à leurs occupations, dans un bourg où les rues n'étaient que chemins et les trottoirs encore une idée loufoque...

Ironique clin d'œil de l'histoire quand on sait qu'aujourd'hui bitume et béton sont des mots à bannir et que la règle est à la pousse des herbes folles...

Si l'hirondelle annonce le printemps, la poule pourrait bien, quand à elle, nous ramener à une époque que d'aucuns pensaient révolue...

Les mariolais de plus en plus nombreux!

Par un courrier du 11 décembre dernier, la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'INSEE nous informait de l'état actuel de notre population.

Alors que le département de l'Allier perd 0,38% de sa population, la commune de Mariol connaît, quant à elle, **une progression de 4,01%, avec 793 habitants.**

Cette donnée confirme ce que nous savions déjà, à savoir que notre village, de par ses attraits, incite de nouveaux arrivants à « poser leurs

valises » chez nous, et pour certains d'entre eux à y fonder une famille. Cette situation est un **encouragement pour la municipalité** à voir «loin devant», et donc à poursuivre sa politique d'investissements pour faire de Mariol une commune dans laquelle il fait **bon vivre**, et qui soit en mesure d'offrir à ses administrés **le maximum de services** auxquels ils sont en droit de prétendre

Gérer une commune, c'est aussi cela....

Brèves de village

Le petit chemin

Suite à une demande reçue de M. et Mme Grange, propriétaires du domaine des Granvaux, la municipalité a engagé une **procédure** d'aliénation partielle du chemin du même nom.

Après délibération du conseil municipal, M. le Maire a lancé la procédure, à savoir publicité dans la rubrique « annonces légales » des journaux spécialisés, affichage et enquête publique sous l'autorité d'un commissaire enquêteur.

Suite au délai de carence réglementaire de 2 mois, **l'aliénation d'un tronçon du chemin des Granvaux a donc été validée,** et la portion concernée cédée par la commune à M. et Mme Grange pour un montant de 1.155 €.

A noter que l'ensemble des frais de procédure est à la charge des acheteurs.



Opération «colis de Noël»

Comme chaque année, le CCAS a assuré la **distribution des très attendus colis de Noël** aux anciens de la commune, qui, pour de multiples raisons, n'avaient pu assister au repas de fin d'année.

Ainsi, le vendredi 15 décembre, deux équipes ont joué les pères Noël d'un jour, et, sans rennes ni traîneau faute de neige, sont allés à la rencontre de nos aînés.

La première, conduite par M. le Maire était composée de Denise et Claudette, alors que Jean-Paul et Marie-Odette formaient la seconde. A noter que Gérard Marsoni a tenu à remettre personnellement leur colis à Roger Dassaud, maire honoraire, ainsi qu'à son épouse, comme il a également souhaité aller lui-même visiter nos mariolaises et mariolais en maisons de retraite.

A tous nos anciens, l'ensemble de la commune, par le biais de ce bulletin, souhaite une belle et bonne année 2018.



Signature du 1er PACS

Suite à une des mesures de la loi **de modernisation de la justice,** les communes ont depuis le 1er novembre 2017, compétence pour recevoir une convention établie entre 2 personnes, dans le cadre d'un Pacte Civil de Solidarité.

C'est à ce titre que le mercredi 6 décembre dernier, Gérard Marsoni, maire de Mariol, a présidé à la signature du 1^{er} PACS enregistré sur la commune, entre madame Catherine Peytier et monsieur Bruno Tiple.

Bien connu des mariolais, ce couple exploite le domaine de la «Boire des Pinots», spécialisé dans l'élevage, le toilettage et le gardiennage de chiens.

La municipalité leur présenteses très sincères félicitations.



Brèves de village

Quand de jeunes mariolais se mettent «au vert»

Comme ce fut déjà le cas lors de l'été 2016, la municipalité a souhaité proposer à quelques jeunes mariolais, la possibilité d'un « job d'été » au sein des services techniques de la commune.

Outre la **démarche citoyenne** que représente l'engagement de ces derniers vis à vis de leur commune, il a permis **d'assurer la continuité du service public,** à un moment où l'un ou l'autre de nos employés communaux faisait légitimement valoir ses droits aux congés estivaux.

Ainsi, pour la seconde année, le mois de juillet a été assuré par Damien Janick, avec le sérieux et la gentillesse que nous lui connaissions déjà. En ce qui concerne le mois d'août, **Stanislas Hainon** a secondé nos agents durant la première quinzaine, et **Gaëtan Roudillon** les 15 derniers jours.

Les uns comme les autres, avec leurs qualités et leurs faiblesses, leurs compétences et leurs inexpériences ont permis à notre commune de traverser cette période où la tonte des pelouses, l'arrosage des fleurs,

le désherbage ou la taille de haies ne laissent que peu de répit à ceux qui en ont la charge...



Aux armes, Amélie...

Depuis toujours, la municipalité avait à cœur d'inculquer à la jeunesse de Mariol « **le bien vivre ensemble** », valeur essentielle dans une société trop souvent dominée par le chacun pour soi, le déni de l'autre et les conflits de générations.

Il paraît en effet nécessaire que les enfants acquièrent les compétences qui leur seront indispensables tout au long de leur vie et bien au delà de leur scolarité, pour construire leur avenir personnel et professionnel, réussir leur vie sociale, et exercer librement leur citoyenneté. Tout cela dans le respect des valeurs républicaines.

C'est pour cette raison que la commune accueille depuis octobre 2017, d'une jeune fille, **Amélie Masson**, dans le cadre d'un **service** civique sur le thème « **Mémoire et Citoyenneté** »

Exercées au sein du service « petite enfance », ses missions seront de :

- Soutenir les animateurs dans leurs taches quotidiennes et participer à l'organisation et à la mise en place d'activités éducatives, culturelles et sportives, à destination des enfants en intégrant un esprit citoyen.
- Assister les animateurs dans la mise en place des conditions susceptibles de permettre aux enfants de s'impliquer et de participer à l'aboutissement de leurs projets.

Inculquer aux enfants autonomie, responsabilité, ouverture aux autres, respect de soi et d'autrui, esprit critique, et notion de mémoire.

• Participer à l'animation des activités s'y rapportant.

La durée hebdomadaire de présence sera de **24 heures** du lundi au vendredi, selon un planning établi **en fonction des besoins,** et de la disponibilité des enfants dans l'intervalle des cours scolaires.

« Je m'appelle **Amélie Masson,** j'ai 17 ans, et cette année j'effectue un service civique à l'ALSH de Mariol pour une durée de 8 mois à partir d'octobre 2017.

J'ai comme objectif de mener une mission qui est de sensibiliser et d'éveiller les enfants à la prise en compte des valeurs et comportements citoyens, et de développer le goût du respect des uns et des autres, ainsi que celui des règles de la vie en collectivité.

Enfin, je pourrais mettre en place des projets intergénérationnels entre les élèves et les anciens de la commune pour favoriser les rencontres et se comprendre, apprendre à connaître ses limites, respecter les autres et se respecter pour **mieux vivre ensemble ».**



L'école de Mariol



Pour la rentrée 2017, **63 élèves** sont scolarisés dans notre école, soit 7 de moins par rapport à l'an dernier, d'où la suppression d'une classe, comme annoncé dans le bulletin municipal 2017.

Ainsi en maternelle, **Mme Pujol accueille 19 enfants** : 5 en petite section, 8 en moyenne section, et 6 en grande section.

Pour ce qui est du primaire, **Mme Savin reçoit dans sa classe 22 élèves:** 6 en CP, 11 en CE1, et 5 en CE2, et **Mme Villeneuve 22 également:** 4 en CE2, 10 en CM1, et 8 en CM2.

Comme les années précédentes, l'école est ouverte aux enfants les lundis, mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, et les mercredis et vendredis de 9h à 12h.

En juin, les élèves des 3 classes ont bénéficié d'un voyage scolaire financé conjointement par «Coup 2 pouss», la toute jeune association de parents d'élèves, et par la municipalité. Ils ont ainsi pu passer une **excellente journée au Pal**, en participant à des ateliers thématiques autour du monde animal.

Cette année encore, il a été possible de proposer aux enfants un **projet artistique** grâce à des musiques vivantes. Les parents ont ainsi pu apprécier le spectacle organisé à l'occasion de la **soirée de Noël du jeudi 21 décembre** dernier.

Les enfants de l'école et l'équipe enseignante vous souhaitent une très bonne année 2018.

Ecole de Mariol 1, place de l'Eglise 03270 MARIOL - Tél : 04 70 59 14 11 Mail : ecole.mariol.03@ac-clermont. Directrice : Mme SAVIN



Préparation du spectacle de noël avec Sophie, intervenante musique

Rythmes scolaires... La valse des jours...

Peu de temps après son installation, le nouveau gouvernement remettait en question les **rythmes scolaires** tels qu'ils avaient été mis en place lors de la précédente mandature.

Aussi, dès la rentrée de septembre 2017, les communes pouvaient faire le choix de conserver les 4,5 jours d'école avec Temps d'Activités Périscolaires, ou bien de revenir à la semaine de 4 jours.

Dans un souci de continuité et afin de ne pas remettre en cause de façon précipitée, au détriment des enfants et des familles, une année scolaire déjà organisée, il a été décidé de conserver le mode de fonctionnement en place.

Il n'en reste pas moins que la question se pose de nouveau pour la rentrée 2018.

Ainsi, lors de sa **réunion extraordinaire du 14 décembre dernier**, le conseil d'école s'est largement prononcé en faveur d'un **retour à la semaine de 4 jours** avec probabilité d'un accueil de loisirs et d'un service de cantine le mercredi.

Cette décision, transmise en mairie, a été débattue puis validée à l'occasion du conseil municipal du 22 janvier dernier, et fera donc l'objet d'une **délibération.**

Coup 2 Pouss'

A Pâques 2017, «Coup 2 Pouss'» a lancé son **opération sac cabas** par le biais de la société d'impression Pégasus. Tous les enfants de l'école ont réalisé un joli dessin afin de décorer ces sacs.

Cette vente a permis de financer, en partie, la sortie de fin d'année scolaire des petits écoliers Mariolais en juin dernier au PAL à Dompierre sur Besbre. Le reste du financement fut assuré par les produits de la **kermesse**, au cours de laquelle les enfants participant aux Temps d'Activités Périscolaires ont présenté leur spectacle de danse et de musique africaine, orchestré par Franc Bitemo, de l'association «Tanawa». Petits et grands se sont amusés, tout l'après midi, avec de nombreuses animations (jeu du bateau, de piège, chamboule tout, etc), et se sont affrontés ensuite lors de l'incontournable concours de pétanque parents/enfants. Un lâché de ballons puis l'arrivée de «Niko Pizz'» et son camion de pizza clôturèrent la journée de façon conviviale, et ce jusqu'à la tombée de la nuit.

Enfin, comme l'an dernier, la après les vacances de toussaint rencontra un franc succès.

Lors du **spectacle musical de Noël** de nos petits écoliers, le Père Noël a apporté aux enseignantes des tablettes numériques, et «Coup 2 pouss'» avait mis en place une buvette avec vin chaud, boissons fraîches et quelques mets salés, préparés avec soin par les parents, pour fêter comme il se doit cette fin d'année 2017.

Pour 2018, «Coup 2 Pouss'» organisera son **premier loto le 28 avril**, avec de nombreux lots, et s'occupera, avec l'aide des enseignantes et en adéquation avec les TAP, de l'organisation de la kermesse de fin d'année.

Nous, membres de «Coup 2 Pouss'», tenons à remercier les parents, les bénévoles, le comité d'animation, la municipalité et les employés communaux, qui tous ont œuvré, d'une manière ou d'une autre, pour le bon fonctionnement des actions que nous avons menées depuis la création de notre association.

Nous vous souhaitons une **bonne année 2018**, remplie de joie, de bonheur, de succès et de convivialité.



ALSH Aux TAP, on s'éclate!!!!!

Dès le début de l'année, Yves, notre dévoué professeur de théâtre de la compagnie « Les Faciles Phénomènes Mobiles », a une nouvelle fois initié les enfants du CP au CM2.

Après 7 vendredis après-midi d'un travail orienté sur l'imagination et l'improvisation, nos petits comédiens nous ont procuré un agréable divertissement lors de leur représentation du 18 février 2017.

Puis ce fut au tour des enfants de maternelle et du cours préparatoire qui, durant les mois de mars et avril, ont découvert la pratique du modelage, guidés par David Besserve, sculpteur. Ils ont su mettre en valeur leurs inspirations respectives en créant des bracelets de perles, des médaillons, des nids, ou encore des monstres en terre... Les enfants du CE1 au CM2, ont quant à eux, sculpté un totem dans des blocs de béton cellulaire à l'aide de burins et de marteaux. Les plus petits ont pu s'adonner à la décoration de boites, aidés par les intervenants de l'atelier couture de l'association « Atout loisirs ».

Ensuite, Franc de l'association Tanawa, a rejoint notre équipe afin de permettre aux enfants de découvrir les pratiques de la danse africaine et du djembé.

Lors de la kermesse de l'école en juin, grâce à l'exposition artistique de sculpture de David, les parents ont pu admirer les créations de

En septembre, c'est la rentrée... Place à la danse hip-hop, sous la conduite de Laetitia de la compagnie « Les vies dansent ». Les enfants ont su manifester leur enthousiasme et ont ainsi présenté un spectacle féérique le 20 octobre 2017.

Enfin, durant la dernière période, les enfants ont bénéficié de l'activité country avec Bernadette et certains membres de l'association « Mariol's Country » puis de **l'activité chorale** entourée par Marie-Christine et Christiane. Ainsi danseurs et chanteurs d'un moment ont enchanté le public lors de la représentation du 22 décembre 2017.

Mentionnons que l'animation sportive est cette année encore fidèlement assurée par Sandrine Gay.

L'équipe d'animation (Sandrine, Christiane, Martine et Sandrine Gay) remercie l'ensemble des enfants pour leur implication, les divers intervenants pour leur fidélité et dévouement, ainsi que les parents assistant aux différents spectacles.



Anciens combattants A.F.N.

Actuellement notre section locale compte **10 anciens d'A.F.N.**, et en 2017, comme lors des années précédentes, nous avons participé aux différentes cérémonies du souvenir.

Comme le relatent les propos ci-dessous, **cette année restera particulière pour nous**, dans la mesure où le mardi 5 décembre dernier, nous avons reçu à Mariol les anciens combattants des secteurs de Cusset et Vichy, afin de **commémorer la fin du conflit en Afrique du Nord.**

Belle cérémonie au cours de laquelle plus de 20 porte-drapeaux, de nombreux officiels, nos élus locaux, une délégation des enfants de l'école de Mariol et une foule de particuliers ont rendu hommage aux victimes civiles de ce conflit, mais aussi aux **25.000 de nos frères d'armes morts pour la France.**

Le côté convivial de cette cérémonie s'est déroulé à la salle polyvalente, autour du **verre de l'amitié**, offert par la municipalité.

« Le 5 décembre dernier, Mariol avait rendez-vous avec l'histoire. Cette tragique histoire de la guerre d'Algérie.

Il aura fallu attendre juin 1999 pour qu'une proposition de loi reconnaisse à ces événements l'appellation de guerre. L'ouverture des archives militaires a ainsi pu donner la parole aux historiens. Ce passé nous ne devons pas l'oublier et encore moins en faire abstraction. Ces jeunes gens, 20 ans pour la plupart, morts pour défendre notre pays, ont bien mérité notre reconnaissance.

Ce jour-là, plus de 20 drapeaux tricolores claquent dans la brume de cet après-midi d'hiver. Tous sont là... Les anciens combattants bien sûr, mais aussi les enfants accompagnés de madame Villeneuve, leur enseignante. Monsieur Meunier de l'Union Locale des associations de combattants Vichy-Cusset, madame Agnès Chapuis ,députée suppléante représentant Bénédicte Peyrol et madame Myriam Saint-André, attachée parlementaire, l'adjudant-chef Vivien au titre de la gendarmerie nationale ainsi qu'un détachement des sapeurs-pompiers du centre de secours de St Yorre.

Face à une assemblée recueillie, monsieur Meunier, rappelant les faits, a égrené le terrible bilan des victimes de cette guerre sans nom. Puis Serge Rivet, conseiller municipal de Mariol, a donné lecture du message de madame Geneviève Darrieusecq, secrétaire d'état auprès de la ministre des Armées, chargée du souvenir et des anciens combattants, avant que Gérard Marsoni, Maire de Mariol, ne fasse, de façon poignante, l'éloge de ces jeunes qui n'avaient que 20 ans et qui pourtant ont répondu à l'appel de la Nation, en dépit de leurs craintes bien légitimes et de leur conscience.

Après les allocutions, différentes gerbes furent déposées par les personnalités présentes et les anciens combattants, à chaque fois accompagnés d'enfants de l'école, alors qu'une vibrante Marseillaise, reprise par la foule présente, était interprétée par la musique de St Yorre.

Cette émouvante cérémonie s'est achevée par le salut des autorités aux nombreux porte-drapeaux et un vin d'honneur offert par la municipalité de Mariol ».



Comité d'animation

Théâtre:

Pour la troisième année, la troupe théâtrale « Les Trois Roues de Biozat » est venue dans notre petit village le 13 février dernier, interpréter la pièce « Sexe et jalousie ». Comme à l'accoutumée, ce fut une comédie dynamique, aux situations cocasses et inattendues, qui a amusé plus d'un spectateur.

Rendez-vous est pris le **9 février 2018** avec une nouvelle comédie : « Faîtes comme chez vous ».



Thé dansant:

26 février 2017. Malgré la belle prestation de l'orchestre de Serge Foury, ce fut la même catastrophe que le 24 avril 2016 : piste de danses déserte, peu de personnes de la commune. Néanmoins, les quelques danseuses et danseurs venus de l'extérieur ont apprécié ce moment chaleureux.

Pas de rendez-vous pour 2018, ce qui est regrettable pour les personnes intéressées.



Vide grenier:

Le 14 mai, le temps incertain n'a pas empêché les exposants d'arriver dès 6 heures du matin, et les chineurs d'être à la recherche d'objets aussi divers qu'insolites. Durant la journée, animation et gaieté étaient de la partie au cœur de notre petit village. Le comité d'animation remercie tous les participants et les invite à revenir **le 13 mai 2018.**

Repas champêtre du 14 juillet :

Depūis 2015, le repās champêtre rencontre de plus en plus de succès. Ainsi, c'est avec plaisir que de nombreux participants viennent déguster le fameux cochon grillé à la broche par Bernard Chonier. Inutile de préciser que la bonne ambiance était de la partie et que l'agréable journée s'est terminée tard dans la nuit.

Rendez-vous est pris pour 2018.



MUNICIPAL 2018





Fête Patronale:

Certaines difficultés ayant entraîné une incertitude quant à l'organisation de la fête patronale, c'est donc finalement en juillet que décision fût prise que la fête aurait bien lieu les 9 et 10 septembre. Inutile de vous dire que le maximum fut fait dans l'urgence: recherches d'animations, de forains, etc...Malgré le temps incertain, la fête du village, animée par la « Clique indépendante de Cognat Lyonne », a débuté le samedi par un marché du soir à la salle polyvalente et s'est poursuivie par un repas moules-frites (merci à Père David, le cuistot), qui fut une réussite grâce à l'enthousiasme des nombreux convives. Les festivités du dimanche commencèrent par le spectacle d'un magicien et d'une chanteuse, suivi par une démonstration de danses country par Mariol's country, et de musiques interprétées par l'orchestre Décibel. Un grand merci à ces deux associations qui ont su mettre en valeur cette journée, et faire oublier l'absence de trop d'administrés de la commune.

Marché de Noël:

Comme les années précédentes, le marché de Noël s'est tenu à la salle polyvalente avec la présence d'une vingtaine d'exposants. Manifestation animée comme lors de chaque édition par nos fidèles danseuses de Mariol's Country. Date à retenir pour l'année 2018 : dimanche 9 décembre.



Réveillon dansant :

Ce fut le réveillon du 31 décembre qui clôtura nos festivités de l'année 2017. La soirée animée par Frédéric Masson et le repas raffiné du « Père David » furent à la hauteur des espérances de chacun. Bonne convivialité et ambiance chaleureuse.

Les membres du comité d'animation remercient tous les bénévoles qui ont su donner de leur temps pour nous aider dans la réalisation de ces manifestations, et seraient heureux d'accueillir de nouveaux volontaires au sein de l'association. Toutes les bonnes volontés sont conviées à l'assemblée générale, le vendredi 26 janvier 2018 à 19 heures.

Le Comité d'Animation, par la voix de son bureau et de ses bénévoles vous adresse ses meilleurs vœux pour 2018.



Etoile Mariolaise

L'association sportive «l'Etoile Mariolaise» accueille **tous les lundis soirs de 19h45 à 21h30**, dans la salle de motricité de l'école, les personnes désireuses de faire du sport ou de se maintenir en forme dans une bonne ambiance.

Nous comptons cette année **23 licenciés dont 1 homme,** âgés de 15 à 67 ans.

Les cours sont assurés par une **professeure diplômée** très dynamique, Olga Benoit, qui propose différentes activités (cardio, step, zumba, abdos/fessiers, renforcement musculaire...), et ce toujours en musique. Chaque séance s'achevant par des étirements et de la relaxation.

L'association organise annuellement une bourse aux jouets le dernier week-end de novembre, et, cette année, un concours de belote, qui aura lieu le dimanche 4 février.

La présidence de l'association est assurée par Mme Nathalie Tournaud, le secrétariat par Mme Nathalie Guillermin, la comptabilité par Mme Sandrine Prat, et la communication par Melle Adeline Mazet.

Un renseignement? Une envie d'essayer? N'hésitez pas à nous appeler au 04 70 41 60 59.



ACCA de Mariol

Les aménagements de notre local qui ont demandé beaucoup de travail que ce soit intérieurement ou extérieurement sont maintenant terminés.

C'est donc avec un grand plaisir que nous profitons de ce dernier pour les réunions préalables à nos journées de chasse, dont un des buts essentiels est de toujours mettre en avant les consignes de sécurité. Il est en effet important qu'elles soient scrupuleusement respectées, que ce soit pour le petit gibier et encore plus pour le gros. Aucun accident ne doit arriver!



A proximité de notre local, nous avons créé deux garinières dans lesquelles a été lâchée une vingtaine de lapins de garenne qui bien sûr ont fait des petits... C'est pour nous un réel plaisir qu'ils se soient implantés, et les voir batifoler tard le soir ou tôt le matin dans les grandes herbes que nous leur laissons volontairement est un vrai bonheur... Nous allons leur planter du trèfle et de la luzerne. Mais chut! Il ne faut pas leur dire...! Bien entendu, inutile de préciser qu'il est formellement interdit de tuer nos petits protégés!!!!

Bonne et heureuse année à tous de la part des chasseurs mariolais.

Bureau de l'ACCA Mariol : Président : Mr Ballani Philippe Vice-président : Mr Servagent Lucien Trésorier : Mr Basmaison Gervai Trésorier-adjoint : Mr Deschamps Cyril Secrétaire : Mr Rodier Bernard Secrétaire-adjoint : Mr Testud Gérard

Pour nous joindre: 06 60 22 04 16 / 07 61 24 82 32



Décibel

2017 aura surtout été marqué par l'anniversaire des **20 ans de l'association.**

A cette occasion, nous avons invité les anciens adhérents, qui ont laissé une empreinte dans l'association. Occasion de revivre avec eux quelques souvenirs musicaux. Le grand buffet froid, dressé pour l'occasion par « Le Père David », a été particulièrement apprécié. Un grand merci à Chantal pour son prêt de matériel, nous ayant ainsi permis la rétrospective photo de 20 années d'activité. Pour les participants et acteurs, **cette soirée fut une réussite.**

Décibel tient également à noter son retour à la fête patronale, avec l'interprétation de quelques vieilles chansons françaises.

Activités 2017:

- Mai : apéro-concert pour un mariage à St-Genès du Retz
- Juin : fête de la musique au restaurant «Le Galéa» à Bellerive
- Juillet: **animation** sous chapiteau et dans les stands lors de la rencontre « burlesque » à Folles (87)
- Septembre : participation à la **fête patronale** de Mariol
- Octobre : animation du dimanche lors de la **fête du Safran** à Brout-Vernet

et soirée anniversaire des 20 ans de Décibel à Mariol



Marc Lechevalier au 04 70 59 25 57 Bernard Duzellier au 04 70 59 27 10

Mariol's Country

La passion pour la danse country est toujours présente pour cette petite association, qui a su garder sa place au sein de la commune. Avec plaisir, elle participe aux différentes manifestations (fête patronale, marché de noël), toujours prête à animer et faire découvrir ses chorégraphies, en oubliant les aléas de la vie.

Cette année a été riche en évènements :

- AVRIL : démonstration au **gala de Creuzier le Vieux** en partenariat avec le country club de Creuzier (Edwige animatrice commune)
- MAI : **bal annuel** country
- AOUT : **démonstration** pour la fête patronale d'Andelaroche (avec le country club de Creuzier)
- SEPTEMBRE : démonstration à l'exposition d'arts de St Sylvestre Pragoulin, et fête patronale Mariol
- OCTOBRE : démonstration au **repas du CCAS** de Bost (avec le country club de Creuzier)
- NOVEMBRE : work shop catalan et bal soirée haloween
- DECEMBRE : marché de noël à Mariol



Pendant 4 semaines nous avons retrouvé les enfants de l'école dans le cadre des TAP et avons, avec joie et fierté, offert aux parents un spectacle avant les vacances de noël.

COUNTRY la Relève?

Suite à une forte demande, la présidente envisage de proposer 1 h d'initiation à la danse country pour les enfants de 8 à 12 ans, le mercredi de 17h45 à 18h45 à la salle polyvalente (modalités à définir) avant notre cours de 19 h.

Prochain évènement le 11 mars après midi bal country et crêpes, ouvert à tous les clubs mais aussi à ceux qui veulent découvrir l'ambiance de la danse (entrée gratuite pour les non danseurs)

ous rejoindre tous

N'hésitez pas à nous contacter ou nous rejoindre tous les mercredis à partir de 19 h à la salle polyvalente. Nous vous y accueillerons avec convivialité.

Countryment, Bernadette la présidente

BUREAU:

Présidente : Mme Da-Conceicao Bernadette (06 33 70 00 51)

Trésorière : Mme Guillon Florence
Secrétaires : Mme Ray Magali

Mme Maillot Gwendoline

Atouts loisirs La Mariolaise

Manifestations de l'association en 2017

Pour continuer dans la lancée des Fêtes, rien de tel qu'une part de gourmandise !! Ainsi, le samedi 14 janvier les membres de l'association ont convié les adhérents (au nombre de 68), à venir partager la traditionnelle **galette des rois** accompagnée de cidre et autres boissons. Moment de convivialité où rois et reines d'un jour furent à l'honneur.

Le mois de janvier se poursuivit par un **loto** (29 janvier). Autour des traditionnels cartons à cases numérotées, un bon nombre de personnes était venu tenter sa chance. L'ambiance était de la partie et les plus chanceux sont repartis pour certains avec le lave-linge, pour d'autres avec le téléviseur, etc..., mais soyons réalistes tout le monde ne pouvait pas gagner...

Avril vit son **concours de belote** organisé le samedi 9. Pas moins de 34 équipes sont venues s'affronter pour remporter la victoire, toutes étant reparties avec un lot plus ou moins conséquent.

La date du 20 mai avait été retenue pour un **rallye surprise et découverte,** uniquement entre adhérents de l'association. Peu de concurrents intéressés! Malgré tout, les 13 courageux participants ont découvert des curiosités de notre village et des alentours. Cette journée s'est poursuivie, tard dans la soirée, par un repas amical. Pour 2018, le rallye sera ouvert à toutes les personnes intéressées.

Le 17 juin, ce fut **l'assemblée générale** de l'association, au cours de laquelle l'ensemble des membres du bureau a été réélu. Un **repas** froid fut servi au déjeuner et la journée se poursuivit par des jeux divers. Les adhérents se sont quittés en se donnant rendez-vous à la rentrée de septembre.

En septembre, c'est la **rentrée.** 80 personnes sont devenues adhérentes dont 11 nouvelles recrues, pour la plupart venues des communes avoisinantes.

Le repas de « bienvenue » du dimanche 29 octobre, permettant la connaissance entre anciens et nouveaux adhérents, s'est déroulé dans une ambiance festive. La présidente a tenu à remercier les personnes qui ont contribué à leurs arrivées à l'association.

Septembre 2017 : participation à **l'exposition d'Arts** à Saint Sylvestre Pragoulin.

Décembre 2017 : participation au **marché de Noël** organisé par le Comité d'Animation à Mariol.



Activités de l'association en 2017

Depuis plusieurs années, nos animateurs restent fidèles à leur poste et nous les en remercions.

Respectivement, animatrices et animateurs vous reçoivent :

- Maryvonne, chaque lundi de 15 heures à 19 heures pour l'atelier « de fil en aiguilles »,
- Chantal, les deuxième et quatrième mardis du mois de 14 heures à 17 heures pour l'atelier « vannerie »,
- Corinne, chaque mercredi de 14 heures à 16 heures pour l'atelier « bijoux »,
- **Ginette,** chaque mercredi de 17 heures 30 à 19 heures pour l'atelier « **informatique** » (word excel),
- Pas d'animateur pour la « **grande randonnée** » du jeudi, mais fidèles au rendez-vous, les randonneurs sont sur le départ à partir de 9 heures (près du lavoir rue de la Randière), et parcourent les chemins de la commune et d'ailleurs. De temps à autre, ils sortent leur sac à dos et partent pour la journée à la découverte de nouveaux horizons.
- **Robert**, chaque vendredi de 14 heures à 18 heures pour l'atelier « **jeux de sociétés »**,
- Frédéric, chaque samedi de 10 heures à 12 heures pour l'atelier « informatique » (internet),
- Marie-Cécile, chaque samedi départ à 14 heures 30 (place de l'église) pour la randonnée découverte.





Activités de l'association prévues pour 2018

Galette des rois : 13 janvier

• Loto : 4 mars

Concours de belote : 7 avril
Rallye ouvert à tous : 26 mai

• Assemblée Générale et repas : **16 juin**

Repas de bienvenue : 21 octobre
Concours de belote : 17 novembre

Les membres de l'Association envisagent l'organisation d'un concours de pétanque. Toute personne susceptible de connaître un lieu assez vaste où pourrait se dérouler cette manifestation, est vivement encouragée à nous en faire part.

Françoise, Martine, Ginette et Pierre (membres du bureau) remercient les adhérents et non adhérents bénévoles qui contribuent à l'organisation des manifestations.

Etat Civil 2017

Naissances

« 9 mois pour te créer, l'éternité pour t'aimer... »

Nohan, Pierre GUEGAN MAINAUD

Fils de Ewen GUEGAN et Mélanie MAINAUD Né le **2 février 2017** à Vichy (Allier)

Alice, Rose JOUFFRE

Fille de Christophe JOUFFRE et Géraldine DACHER Née le **29 mars 2017** à Vichy (Allier)

Clémentine LESAGE

Fille de Logan LESAGE et Sandie PARENTON-MARIDET Née le **27 avril 2017** à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

Aydan FOURNIER

Fils de Anthony FOURNIER et Charlène GIBAULT Né le **7 juin 2017** à Vichy (Allier)

Olivia FOURNIER

Fille de Jean-Claude FOURNIER et Magali RAY Née le **8 juin 2017** à Vichy (Allier)

Lucas CHARMES

Fils de Olivier CHARMES et Jennifer GLADINES Né le **8 juillet 2017** à Vichy (Allier)

Jonas ROCHE

Fils de Mathieu ROCHE et Pascaline VILLEREAU Né le **24 juillet 2017** à Vichy (Allier)

Mathys, Alberto CAMILLOTTI

Fils de Francesco CAMILLOTTI et Julie GAMET Né le **28 septembre 2017** à Thiers (Puy-de-Dôme)

Mariages

« Se mettre à 2 pour créer l'unique... »

Ludovic Claude Antoine **NENNINGER** et **Amandine GOUTAYER** Célébré le 17 juin 2017

Décès

« Un amour sincère ne se termine jamais. Il connaît des virgules mais jamais de points... »

Christian, Jean, Emile **MOUSSIER**, veuf de Paulette PERRET Décédé le **6 juillet 2017** à Mariol (Allier)

Transcriptions de décès

Chantal MARTINET, épouse de Bernard CHEVALERIAS Décédée le **16 février 2017** à Vichy (Allier)

> **Jeanne BOFFETY,** veuve de Paul BENOIT Décédée le **30 mars 2017** à Gannat (Allier)

Jean-Paul MARTINET, époux de Hélène DOUAILLAT Décédé le **3 juillet 2017** à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

Lucien PAPUT, époux de Maguy VIGNAUD Décédé **le 17 septembre 2017** à Vichy (Allier)

Raymond, Julien **GAUTHIER,** époux de Emilia MEDINA Décédé le **9 octobre 2017** à Vichy (Allier)

Suzanne, Marie, Louise, Gabrielle **RIVET,** veuve de Jean-Marie BARRET Décédée le **27 décembre 2017** à Cusset (Allier)

À Jean-Louis...

Fidèle à ce qu'il était, c'est en toute discrétion et sans faire de bruit que **Jean-Louis Ancey**, notre facteur, s'est envolé vers d'autres cieux, au printemps 2017.

Pour beaucoup d'entre nous, ce départ brutal et totalement inattendu a mis en évidence l'attachement que nous avions pour ce «petit bonhomme», qui, au-delà de sa mission, savait prodiguer à chacune et chacun le mot gentil, ce mot qui vous ensoleille une journée et qui rompt une solitude.

C'est ce grand monsieur, emprunt de gentillesse et de dévouement, qu'au nom de Mariol et de ses habitants, Monsieur le Maire a accompagné pour son dernier voyage le 22 mars dernier à Vichy.

A Dieu Jean-Louis, et merci...

Notre consolation est que sa petite fourgonnette jaune n'est pas restée orpheline...

Elle a retrouvé un chauffeur en la personne de **David Lespinasse.** Digne héritier de Jean-Louis, il fait déjà partie des nôtres, et au-delà de nos vœux de plein épanouissement dans sa tournée mariolaise, nous souhaitons d'ores et déjà garder David comme facteur le plus longtemps possible!



Notre doyenne s'en est allée...



Il y a un peu plus d'un an presque jour pour jour, Mariol perdait son doyen en la personne de «Pierrot» Cartailler...

En cette fin d'année 2017, c'est de nouveau une figure de notre village qui nous quitte, puisque madame Barret, notre doyenne, a choisi de s'envoler pour l'au-delà, 2 heures avant que M. le Maire, au nom du CCAS, ne vienne lui apporter le colis de Noël, dans sa maison de retraite de Cusset où elle résidait depuis plus de 10 ans.

Si bon nombre d'entre nous ont bénéficié de son dévouement aux autres, en particulier au travers de ses leçons de catéchisme, peut-être est-il bon de rappeler aux plus jeunes qui était Suzanne Barret. Qu'il nous soit permis pour ce faire, d'emprunter les quelques mots lus le samedi 30 décembre dernier en l'église de Mariol, à l'occasion de ses obsèques.

« Suzanne Barret naquît à Chateldon le 24 janvier 1915. Elle connut donc les deux grandes guerres mondiales, la première la privant de son père, tué au combat alors qu'elle n'avait que 8 mois. Puis sa mère disparut elle aussi. Suzanne avait seulement 4 ans et demi, son frère 9 ans et sa sœur 12.

C'est en 1919 qu'elle vint habiter Mariol, sous la gouvernance de sa tante Joséphine, dont les parents avaient du laisser leur domaine des «Loyards», n'étant plus en mesure de l'exploiter. Les quelques années qui suivirent furent pour Suzanne des années de pension, dans le seul but de l'éloigner de sa sœur gravement malade. Cette dernière décéda à l'âge de 16 ans. Son frère, quand à lui, survécut jusqu'à l'âge de 23 ans.

Ainsi orpheline de père et de mère, privée de frère et sœur tous disparus très jeunes, on est en droit de penser que madame Barret se lança un défi : vaincre le destin en vivant le plus longtemps possible. Défi gagné, puisqu'elle aurait eu 103 ans ce 24 janvier 2018.

Durant le second conflit mondial, Suzanne vécut avec sa tante de petits boulots : couture, famille d'accueil, et, comme beaucoup à cette époque, connut les tickets de rationnement.

Elle avait 38 ans quand elle rencontra Jean-Marie, veuf avec 3 enfants : Jacky 12 ans, Marie-Thérèse 10 ans, et Jean-Paul 6 ans. Ils décidèrent de s'unir par le mariage, et Suzanne adopta officiellement les enfants de son mari.

Ainsi, 33 ans plus tard, comme si l'histoire se répétait, Suzanne Barret se retrouve dans une situation identique à celle qu'elle connut quand sa propre mère décéda, laissant 3 jeunes enfants orphelins.

Elle passa la suite de sa vie entre ses obligations de femme au foyer et une activité pleine de dévouement au service de la paroisse, par fidélité à sa profonde conviction religieuse. Ainsi, pendant des décennies, Madame Barret enseigna le catéchisme à de nombreuses générations de petits mariolais, et organisa, avec beaucoup d'autorité, cérémonies diverses et autres communions...

Jean-Marie, son époux, la laissa seule le 27 février 1993, puis, l'année de ses 90 ans, une chute accidentelle la contraint à quitter Mariol et à rejoindre la maison de retraite de Cusset »

Suzanne Barret fut une personne atypique qui osa même, à un moment des avie, entreprendre l'écriture d'un livre autobiographique, qui a permis, au travers des informations qu'il contient, l'évocation de cette figure Mariolaise.

Merci à ses enfants d'en avoir autorisé la diffusion dans cette publication.

A Noter qu'avec les départs de «Pierrot» et de Madame Barret, nos doyens sont maintenant **M. Joseph Constant et Mme Odette Cartailler.**

Bien qu'encore tout jeunes l'un et l'autre, les mariolais profitent de cette période propice aux vœux pour leur souhaiter très longue vie parmi nous.

Calendrier des manifestations 2018

Vendredi 12 janvier	Vœux du Maire	Municipalité
Dimanche 4 février	Concours de belote	Etoile Mariolaise
Vendredi 9 février (soirée)	Théâtre	Comité d'animation
Dimanche 4 mars	Loto	Atout Loisirs
Samedi 17 mars	Feu figot	Comité d'animation
Dimanche 18 mars	Bal Country	Mariol's Country
Samedi 7 avril	Concours de belote	Atout Loisirs
Samedi 28 avril	Loto	Coup 2 pouss'
Mardi 8 mai	Cérémonie 8 mai	Municipalité
Dimanche 13 mai	Brocante	Comité d'animation
Samedi 26 mai	Rallye	Atout Loisirs
Jeudi 21 juin	Fête de la musique	Mariol's Country Comité d'animation Atout Loisirs
Samedi 23 juin	Méchoui	ACCA
Samedi 30 juin	Kermesse école	Coup 2 Pouss'
Samedi 14 juillet	Repas champêtre	Comité d'animation
WE des 8 et 9 septembre	Fête patronale	Comité d'animation
Samedi 6 octobre	Repas CCAS	Municipalité
Samedi 27 octobre	Halloween Country's	Mariol's country
Samedi 10 novembre	Repas	Comité d'animation
Dimanche 11 novembre	Cérémonie 11 novembre	Municipalité
Samedi 17 novembre	Concours de belote	Atout Loisirs
Dimanche 25 novembre	Bourse aux jouets	Etoile Mariolaise
Dimanche 9 décembre	Marché de Noël	Comité d'animation
Lundi 31 décembre	Réveillon St Sylvestre	Comité d'animation



28 Bd des graves 03200 VICHY 04 70 98 74 14

Ouverture non stop tous les jours de 9h à 18h Samedi de 8h30 à 16h



AGENCE AMBLARD ASSURANCES - BANQUE - PLACEMENTS

8, RUE MOMBRUN - 03208 VICHY CEDEX TÉL. 0470 59 93 83 - FAX : 0470 31 5480 PORT. 0683 50 1531 - agence.amblard@axa.fr



Votre assurance hygiène depuis 1967



Une qualité disponible exclusivement chez les professionnels de la motoculture

ETS DEFFRADAS

Cyclomoteurs Motoculture Tronconneuses

8, rue du Cdt Romon 03270 SAINT-YORRE Tél. 04 70 59 49 57





Restaurant Specialist Vil: 04 70 55 64 70





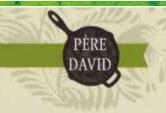
ALLIER COURTAGE

22 Avenue Paul Doumer 03200 VICHY

Santé – Prévoyance Obsèques - Dépendance Retraite – Épargne

04-43-03-22-30

Être accompagné sur la durée



Charcutier Traiteur

Mariages, anniversaires, baptêmes, réceptions festives, buffets, cocktails 34 place Charles de Gaulle & Grand Marché - 03200 Vichy

davidguelle@orange.fr 06 99 36 15 34 / 04 70 31 14 52

www.peredavid-traiteur.fr



ROUTE

Région Centre Est - Etablissement Loire Auvergne

- Travaux de voirie
- Aménagements industriels
- VRD
- Terrassements
- Assainissement
- sols industriels et sportifs

Agence d'Abrest - Route d'Hauterive 03200 ABREST Tél : 04 70 32 22 00 / Fax : 04 70 32 66 81



51, Rue Joseph Claussat 63290 PUY-GUILLAUME Tel.: 07.73.94.12.56



VICHY BUREAU

19 Bd de la Mutualité - VICHY CALIPAGE Tél : 04 70 96 54 54 - Fax : 04 70 96 54 55

MOBILIER PAPETERIE INFORMATIQUE **PHOTOCOPIEURS** CAISSES ENREGISTREUSE



GARAGE ST-CHRISTOPHE

Fabrice Lattoque

78, avenue de Vichy 03270 ST-YORRE

Tél. 04 70 59 20 06



L'INFORMATIQUE POUR TOUS



Ventes PC - Portable Solution Réseau Installations Réparations

> Professionnels **Particuliers**

23, rue de Paris - 03200 VICHY Tél. 04 70 31 68 42 - Fax 04 70 31 68 84 bonvincomputer@wanadoo.fr





José GOMES 06 86 07 43 84 gomes.lta.cusset@wanadoo.fr



21, rue Jean Bonnet 03300 Cusset Tél. 04 70 97 43 67 Fax 04 70 98 44 19



www.lta-travaux-publics.fr



Route d'Hauterive - 03200 ABREST Tél. 04 70 32 32 11 - Fax: 04 70 32 60 61

POMPES FUNÈBRES GOLIARD

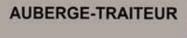


- Chambre funéraires
- Marbrerie
- Articles funéraires

46 rue Emile Zola 63290 PUY-GUILLAUME - 04 73 94 71 28 pompesfunebresgoliard@wanadoo.fr







Les délices de RIS Sébastien et Maryse FAYET

6,chez taurin 63290 RIS

04 73 51 97 02

SIRET:82392733000014





VENTE - REPARATION - LOCATION DE MATERIELS AGRICOLES VENTE - ENTRETIEN - REPARATION MOTOCULTURE TOUTES MARQUES SERVICE PIECES DETACHEES MOTOCULTURE TOUTES MARQUES

Magasin Libre Service: "L'Essentiel pour vous dépanner" Renseignez vous au 04 70 41 52 55 - www.dionnetgorse.com









UN VRAI SAVOIR-FAIRE & UNE MARQUE 100% AUVERGNATE

- FENÊTRES
- BAIES COULISSANTES
- VÉRANDAS
- PERGOLAS

LE FABRICANT DES PARTICULIERS & DES PROFESSIONNELS

04 70 32 42 58

0 800 960 434

Service & appe gratuits

ENTREPRISE GRANGE 42. RUE DE NAVARRE

42, RUE DE NAVARRE 03700 BELLERIVER S/ ALLIER SHOW ROOM ELMALU

22, AV. DES PORTES OCCITANES 03800 GANNAT

Elevage des Granvaux



Elevage Paint Horse

Pension pour chevaux

Equitation éthologique

contactez-nous 06 30 49 68 75

Les Granvaux 03270 MARIOL

www.elevagedesgranvaux.com

